



---

# **Les comptes annuels 2018**

---

## **Sommaire :**

### **Les comptes 2018 :**

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Le tableau de financement
- L'annexe aux comptes
- Le rapport des commissaires aux comptes
- La description de l'activité

### **Le compte d'emploi des ressources 2018**

# *Sommaire*

**Page 1      Comptes 2018**

**Page 37    Compte d'emploi annuel  
des ressources  
année 2018**

APF France handicap  
Reconnue d'utilité publique

SIEGE NATIONAL :  
17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris  
Tél.: 01 40 78 69 00

[www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)

# *Comptes 2018*



Bilan .....	page	2
Compte de résultat .....	page	4
Tableau de financement.....	page	6
Annexe aux comptes de l'exercice .....	page	7
Rapport du commissaire aux comptes .....	page	29
Description de l'activité.....	page	33

**Bilan au 31 décembre 2018 - Actif**

(en euros)	Exercice clos le 31.12.2018		31.12.2017	
	Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles (note 4)</b>				
Frais d'établissement	3 117 947	2 769 970	347 977	347 879
Frais de recherche et développement	565 318	396 174	169 144	199 570
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	11 199 179	7 126 662	4 072 518	3 815 899
Autres	342 884	151 316	191 568	124 510
Avances et acomptes	3 030 653		3 030 653	1 496 571
<b>Immobilisations corporelles (note 5)</b>				
Terrains	20 675 824	2 166 696	18 509 128	19 155 617
Constructions	363 516 753	200 342 779	163 173 974	169 717 974
Installations techniques, matériel et outillage	78 312 135	64 160 109	14 152 026	14 650 942
Autres	113 595 785	85 682 420	27 913 365	27 643 824
Immobilisations corporelles en cours	9 808 489		9 808 489	5 998 982
Avances et acomptes	1 099 000		1 099 000	994 042
<b>Immobilisations financières (note 6)</b>				
Titres immobilisés	107 494		107 494	94 186
Prêts	64 077		64 077	9 244
Autres	1 588 793		1 588 793	1 522 474
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>607 024 330</b>	<b>362 796 126</b>	<b>244 228 204</b>	<b>245 771 714</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours (note 7)</b>				
Matières premières & autres approvisionnements	5 406 724	202 826	5 203 897	3 476 122
En-cours de production (biens et services)	607 007	1 430	605 577	525 721
Produits intermédiaires et finis	706 174	40 611	665 563	473 300
Marchandises	275 932		275 932	754 069
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 680 316</b>		<b>1 680 316</b>	<b>1 766 131</b>
<b>Créances (note 8)</b>				
Usagers, redevables et comptes rattachés	56 200 387	2 228 665	53 971 721	60 855 788
Clients et comptes rattachés	26 441 764	861 075	25 580 690	26 328 078
Autres	29 861 035	81 176	29 779 859	42 755 863
<b>Valeurs mobilières de placement (note 9)</b>	<b>112 401 992</b>	<b>673 157</b>	<b>111 728 835</b>	<b>103 992 908</b>
<b>Disponibilités (note 10)</b>	<b>39 568 070</b>		<b>39 568 070</b>	<b>29 755 221</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3 196 369</b>		<b>3 196 369</b>	<b>2 156 294</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>276 345 770</b>	<b>4 088 941</b>	<b>272 256 829</b>	<b>272 839 494</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>2 680 460</b>		<b>2 680 460</b>	<b>2 786 470</b>
	<b>2 680 460</b>		<b>2 680 460</b>	<b>2 786 470</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>886 050 560</b>	<b>366 885 066</b>	<b>519 165 493</b>	<b>521 397 678</b>
<b>Engagements reçus (hors-bilan)</b>				
Legs nets à réaliser, acceptés par le Conseil d'administration :			23 113 593	21 884 900
Autres :			18 285 684	19 047 885

**Bilan au 31 décembre 2018 - Passif**

(en euros)	31.12.2018	31.12.2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise (note 11)	75 444 522	75 992 604
Ecart de réévaluation	434 502	434 502
Réserves (note 12)		
Réserves propres	125 731 041	122 732 582
Réserves de trésorerie et de compensation des Ets médico-sociaux	50 536 713	48 762 468
Report à nouveau des structures en gestion directe (note 13)	-102 172 614	-98 863 983
Résultat de l'exercice (note 14)		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	-1 183 792	471 090
Résultat de l'exercice des établissements médico-sociaux	9 225 475	10 019 202
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise (note 15)	1 249 177	1 254 054
Résultats sous contrôle de tiers financeurs (note 16)	10 588 391	4 530 962
Résultats sous contrôle de tiers financeurs - congés payés (note 17)	-14 585 019	-14 598 200
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (note 18)	17 350 207	17 749 938
Provisions réglementées (note 19)		
Provision : réserve des plus-values nettes d'actif des Ets médico-sociaux	7 013 417	6 607 776
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR des Ets médico-sociaux	4 326 051	4 326 051
Provision pour renouvellement des immobilisations des Ets médico-sociaux	81 942 917	81 265 207
Autres provisions réglementées	3 384 310	1 224 461
Droits des propriétaires (commodat)		
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>269 285 297</b>	<b>261 908 715</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b> (note 20)	<b>16 177 862</b>	<b>15 712 880</b>
<b>FONDS DEDIES</b> (note 21)	<b>15 978 371</b>	<b>14 386 628</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b> (note 22)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	73 776 228	80 030 494
Découverts bancaires (à court terme)	2 953	6 648 648
Emprunts et dettes financières divers	1 342 845	1 553 855
<b>Avances &amp; acomptes reçus</b> (note 23)	<b>3 549 696</b>	<b>2 676 801</b>
<b>Dettes d'exploitation et diverses</b> (note 24)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 450 135	40 448 466
Dettes fiscales et sociales	84 382 475	85 209 537
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 895 707	2 767 700
Autres dettes	16 973 709	8 695 684
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 350 216</b>	<b>1 358 269</b>
<b>Total des dettes</b>	<b>217 723 963</b>	<b>229 389 455</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>519 165 493</b>	<b>521 397 678</b>
<b>Engagements donnés (hors-bilan)</b>		
Avals, cautions, garanties donnés	11 962 840	14 093 433
Autres	33 436 942	34 570 647

Les notes figurant aux pages 7 à 28 et 38 à 52 font partie intégrante des comptes annuels

**Compte de résultat 2018**

(en euros)	2018	2017
<b>Ventes &amp; prestations de service</b>		
Ventes de marchandises	3 650 703	3 525 149
Ventes de produits finis	7 919 500	9 048 061
Prestations de service	652 419 033	638 101 688
<b>Sous-total</b>	<b>663 989 236</b>	<b>650 674 898</b>
<b>Production stockée</b>	267 043	110 741
<b>Production immobilisée</b>	200 961	
<b>Subventions d'exploitation</b>	50 867 499	51 442 741
<b>Reprises sur provisions, report de ressources &amp; transferts de charges</b>		
Reprises sur provisions et amortissements, & transferts de charges	3 883 125	3 418 521
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 141 633	2 151 633
<b>Autres produits de gestion courante</b>		
Dons (y compris ventes de dons en nature)	15 972 400	17 896 373
Produits nets de la réalisation des legs	13 726 149	11 595 973
Autres	34 367 384	31 539 615
<b>Produits d'exploitation</b> (note 25)	<b>786 415 428</b>	<b>768 830 495</b>
<b>Achats stockés</b>		
Achats de marchandises	2 689 119	2 045 715
Variation de stocks	552 974	125 591
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 709 710	9 251 834
Variation de stocks	-247 504	205 269
<b>Autres achats et charges externes</b>	197 210 397	183 100 062
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
Impôts et taxes sur rémunérations	31 402 057	31 030 587
Autres impôts et taxes	2 840 548	2 589 946
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements	347 303 400	345 202 296
Charges sociales	141 070 870	138 243 821
<b>Dotation aux amortissements, provisions &amp; engagements</b>		
Dotation aux amortissements des immobilisations	26 064 159	26 129 661
Dotation aux provisions sur immobilisations		
Dotation aux provisions sur actif circulant	712 296	1 097 730
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 915 206	2 112 642
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 276 574	4 582 521
<b>Autres charges de gestion courante</b>	18 414 260	17 355 690
<b>Charges d'exploitation</b> (note 26)	<b>784 914 064</b>	<b>763 073 365</b>
<b>I. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 501 364</b>	<b>5 757 130</b>

**Compte de résultat 2018**

<b>(en euros)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	796 670	1 989 410
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 376	1 284 987
Reprises sur provisions	164 000	200 345
<b>Produits financiers</b> (note 27)	<b>980 046</b>	<b>3 474 742</b>
Intérêts et charges assimilées	2 475 922	2 631 942
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	391 723	85 255
Dotation aux provisions	673 157	164 000
<b>Charges financières</b> (note 28)	<b>3 540 802</b>	<b>2 881 197</b>
<b>II. RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 560 757</b>	<b>593 545</b>
<b>III. RESULTAT COURANT (I+II)</b>	<b>-1 059 393</b>	<b>6 350 675</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 735 039	1 549 092
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 622 367	6 624 932
Reprises sur provisions	4 041 573	4 015 544
<b>Produits exceptionnels</b> (note 29)	<b>15 398 979</b>	<b>12 189 568</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 409 122	1 198 180
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 911 085	238 379
Dotation aux amortissements et provisions	2 838 955	6 414 498
<b>Charges exceptionnelles</b> (note 29)	<b>6 159 163</b>	<b>7 851 057</b>
<b>IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 239 816</b>	<b>4 338 511</b>
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	138 741	198 894
<b>Total des produits</b>	<b>802 794 453</b>	<b>784 494 805</b>
dont report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 141 633	2 151 633
<b>Total des charges</b>	<b>794 752 770</b>	<b>774 004 513</b>
dont engagements à réaliser sur ressources affectées	4 276 574	4 582 521
<b>Résultat de l'exercice des établissements médico-sociaux et sanitaires</b>	<b>9 225 475</b>	<b>10 019 202</b>
<b>Résultat de l'exercice des structures en gestion directe</b>	<b>-1 183 792</b>	<b>471 090</b>

**Tableau des flux de trésorerie**

(en euros)		Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE</b>				
Résultat de gestion (restant à disposition de l'association)		-1 183 792	471 090	547 218
Elimination des opérations sans incidence sur la trésorerie, ou non liées à l'activité :				
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)		26 387 391	29 321 419	25 560 329
Plus et moins values de cessions		-3 850 286	-1 447 932	-362 863
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat		-1 635 049	-1 783 670	-1 749 006
Autres		1 762 547	533 494	77 843
<b>Trésorerie Potentielle générée par l'Activité</b>		<b>21 480 810</b>	<b>27 094 402</b>	<b>24 073 521</b>
Incidence de la variation des décalages de trésorerie et du stockage		27 555 302	-6 823 318	-1 664 329
<b>Flux de Trésorerie générés par l'Activité</b>	<b>FTA</b>	<b>49 036 112</b>	<b>20 271 085</b>	<b>22 409 192</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Investissements :				
Investissements incorporels (sauf frais d'établissement)		-2 872 873	-1 602 321	-3 717 754
Investissements corporels		-24 797 541	-20 724 613	-18 008 190
Investissements financiers		-353 993	-131 488	-212 530
Non-valeurs inscrites à l'actif comptable :				
Augmentations des frais d'établissement		-56 000	-15 704	-35 518
Augmentations des charges à répartir sur plusieurs exercices				
<b>Total des investissements</b>		<b>-28 080 408</b>	<b>-22 474 126</b>	<b>-21 973 992</b>
Cessions d'actifs encaissées		6 167 511	3 841 774	531 465
Remboursements de prêts et autres réductions d'immo.financières		60 265	93 971	87 740
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		2 215 700	-2 518 640	-190 654
<b>Flux de Trésorerie liés aux Investissements</b>	<b>FTI</b>	<b>-19 636 932</b>	<b>-21 057 022</b>	<b>-21 545 442</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Fonds propres :				
Apports		97 112	1 440	20 143
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		-20 596	532 420	-62 474
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		1 128 200	135 454	1 604 466
Emprunts et dettes financières :				
Augmentation		2 011 122	2 027 025	8 541 901
Remboursement		-8 414 786	-6 166 947	-4 927 537
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		-5 761	-48 441	-16 223
<b>Flux de Trésorerie provenant du Financement</b>	<b>FTF</b>	<b>-5 204 709</b>	<b>-3 519 049</b>	<b>5 160 276</b>
<b>Variation de la trésorerie (FTA + FTI + FTF)</b>		<b>24 194 471</b>	<b>-4 304 986</b>	<b>6 024 026</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>		<b>127 099 480</b>	<b>131 404 467</b>	<b>125 380 441</b>
<b>Trésorerie en fin de période</b>		<b>151 293 951</b>	<b>127 099 480</b>	<b>131 404 467</b>



## **Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

### **1 . Activité**

APF France handicap organise son activité en faveur des personnes en situation de handicap moteur principalement autour de deux pôles, que sont :

La gestion d'établissements et services médico-sociaux, de santé ou de travail adapté,  
La vie militante et de l'ensemble du mouvement associatif

On trouvera aux pages 33 à 35 une description détaillée de l'activité des différentes structures de l'association.

Sur le plan financier, les établissements médico-sociaux voient leur exploitation financée et contrôlée par l'Etat, les Conseils départementaux, ou les Caisses Régionales d'Assurance Maladie. Le résultat de ces établissements peut être à restituer aux organismes financeurs (en fonction des décisions de ces derniers ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec eux, dans le cadre de la réglementation en vigueur).

A l'inverse, le résultat des autres structures, dites en « gestion directe », revient systématiquement à l'association.

### **2 . Principes comptables généraux**

Les comptes annuels sont établis en euros, conformément aux principes comptables habituellement admis en France.

Il est fait application du plan comptable des associations, institué par le règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable, et homologué par l'arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Dans les établissements médico-sociaux, il est fait application des dispositions comptables du code de l'action sociale et des familles (issues du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003), de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité, « relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (...), ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires (...) » et de l'arrêté du 12 novembre 2008 du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité « relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (...), ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires (...) ».

Les méthodes comptables retenues seront exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan ou du compte de résultat.

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu en 2018.

### **3 . Périmètre d'intégration**

#### Variation du périmètre d'intégration - Faits caractéristiques

Les comptes annuels d'APF France handicap, en 2018, regroupent 479 structures comptables réparties sur l'ensemble du territoire national, contre 481 l'année précédente.

Le nombre de Sessd est porté à 63 (contre 62 en 2017) : ouverture du Sessd d'Echirolles.

Le nombre de foyers reste inchangé (95) bien que l'on constate l'ouverture du Mas de Grenoble et la fermeture du Foyer de Saint Genis Laval.

Le nombre de Savs-Samsah est porté à 95 (contre 96 en 2017) : transfert du Savs de Montblanc dans les comptes du foyer de Montblanc.

Le nombre d'Iem est porté à 42 (contre 43 en 2017) : fermeture de l'Iem de Voreppe.

Le nombre de Sav est porté à 6 (contre 5 en 2017) : fermeture du Sav des Hauts de Seine.

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### Méthode d'intégration

Chacune de ces 479 structures dispose d'une comptabilité séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association, tels que présentés aux pages 2 à 5. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels : il s'agit des comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et dettes des différentes structures vis à vis du siège national. Par contre, les opérations internes inscrites au compte de résultat, d'un total de 30 765 k€ (contre 28 999 k€ en 2017), ne sont pas éliminés des charges et produits, car leur élimination modifierait la répartition du résultat entre établissements médico-sociaux, et structures en gestion directe, et impacterait donc la signification des comptes : il s'agit des frais de services gérés en commun (frais de siège), de la contribution de solidarité des délégations, des charges de personnel refacturées entre structures APF, des facturations informatiques internes, des biens et services acquis auprès de nos établissements de travail adapté et des facturations internes de séjours de vacances.

#### Situation au 31 décembre 2018

Ont été intégrés dans les comptes annuels de l'Association, au 31 décembre 2018 :

- 408 établissements et services (dont 54 en gestion directe)
- 48 territoires
- 17 services d'auxiliaires de vie et services mandataires (en gestion directe)
- 2 services APF Evasion (organisation de séjours de vacances)
- 1 service APF Formation (prestations de formation dans le domaine médico-social)
- 1 centre « Réseau nouvelles technologies »
- 1 service informatique
- 1 siège national

soit un total de 479 structures comptables.

## 4 . Immobilisations incorporelles

Les charges antérieures à l'ouverture des nouvelles structures et les frais de premier établissement sont inscrits, non en charges, mais à l'actif du bilan au poste « frais d'établissement », conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et en accord avec les autorités de contrôle pour les établissements médico-sociaux. Ces frais font ensuite l'objet d'un plan d'amortissements étalé le plus souvent sur 5 ans.

La variation depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<b>Valeur brute :</b>					
Frais d'établissement	3 069	56	7	-	3 118
Frais de recherche développemnt	550	21	5	-	565
Logiciels, droits & licences	9 987	1 248	41	6	11 199
Autres	252	44	-	47	343
Avances acptes, immo.en cours	1 497	1 561	-	- 27	3 031
<b>Amortissement:</b>					
Frais d'établissement	2 721	56	7		2 770
Frais de recherche développemnt	350	51	5		396
Logiciels, droits & licences	6 171	1 009	41	- 12	7 127
Autres	127	24			151

## 5 . Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, c'est à dire à leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'association, et non à leur valeur vénale à la date de clôture. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice. Les frais d'acquisition des immobilisations sont rattachés aux immobilisations concernées et, lorsque cela a été possible, les principaux composants des bâtiments ont été identifiés. Les biens sont amortis sur leur durée d'utilisation effective prévue, sauf cas particulier imposé notamment par nos financeurs.

Les principaux investissements importants qui ont eu lieu en 2018 sont les suivants :

- La poursuite de la reconstruction en cours de notre IEM de Villeneuve d'Ascq (59) d'un montant de 3,6 M€
- La rénovation de notre réseau informatique et les changements de logiciel de gestion d'un montant de 3,5 M€
- La rénovation de l'Iem Eybens (38) d'un montant de 1,3 M€
- Le modernisation du Fam Arrens-Marsous (65) d'un montant de 1,1 M€
- La rénovation du Foyer Combs la Ville (77) d'un montant de 0,7 M€

Les immobilisations acquises en crédit-bail ne sont pas d'un montant significatif, eu égard au total du patrimoine-actif détenu par l'association.

La variation des immobilisations corporelles depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<u>Valeur brute :</u>					
Terrains	15 536	90	673	14	14 966
Aménagements des terrains	5 674	86	50	-	5 710
Constructions	363 535	7 130	5 811	- 1 337	363 517
Install.techn., matériel et outillage	77 757	3 912	3 351	- 6	78 312
Autres immobilisations corporelles	110 327	8 403	4 963	- 171	113 596
Immobilisations en cours	6 199	4 240	10	- 620	9 808
Avances et acomptes	994	938	-	- 833	1 099

Amortissements et dépréciations :

Terrains	-				-
Aménagements des terrains	2 053	163	50		2 167
Constructions	193 817	12 952	5 433	- 992	200 343
Install.techn., matériel et outillage	63 107	4 369	3 301	- 15	64 160
Autres immobilisations corporelles	82 683	7 347	4 164	- 183	85 682
Immobilisations en cours	200		200		-

Le poste « Autres immobilisations corporelles » se détaille de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<b>Détail autres immob.corporelles :</b>					
<u>Valeur brute :</u>					
Installations et agencements	35 582	3 195	1 295	53	37 535
Matériel de transport	26 377	1 767	1 312	- 41	26 792
Matériel de bureau & informatique	21 085	2 492	1 224	- 92	22 260
Mobilier	25 590	864	1 056	- 91	25 308
Autres immobilisations corporelles	1 691	84	75	-	1 700
<b>Total</b>	<b>110 327</b>	<b>8 403</b>	<b>4 963</b>	<b>- 171</b>	<b>113 596</b>
<u>Amortissements :</u>					
Installations et agencements	23 949	2 154	549	- 38	25 516
Matériel de transport	19 989	2 055	1 298	- 49	20 696
Matériel de bureau & informatique	16 881	1 789	1 206	- 68	17 396
Mobilier	20 816	1 111	1 038	- 28	20 861
Autres immobilisations corporelles	1 048	238	73	- 0	1 213
<b>Total</b>	<b>82 683</b>	<b>7 347</b>	<b>4 164</b>	<b>- 183</b>	<b>85 682</b>

Les méthodes d'amortissement utilisées correspondent aux pratiques habituelles des secteurs d'activité ; elles sont similaires d'une structure à l'autre. Des amortissements dérogatoires ont été doté au cours de l'exercice, pour un montant de 100 k€, en application de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité, lorsque la durée de l'amortissement économique du bien est supérieure à celle admise budgétairement par l'autorité de tarification.

## 6 . Immobilisations financières

L'APF n'a aucune participation dans des sociétés de capitaux ou de personnes.

Les titres immobilisés correspondent essentiellement à l'acquisition de parts sociales de banques coopératives, effectuée lors de la souscription d'emprunts.

Le poste « Prêts » comprend principalement des prêts octroyés aux adhérents, dont la variation depuis l'exercice précédent, de même que celle des autres immobilisations financières, peut être résumée à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<b>Valeur brute :</b>					
Titres immobilisés	94	13	-	- 0	107
Prêts	9	142	2	- 85	64
Dépôts et cautionnements, divers	1 522	134	58	- 10	1 589

Enfin, les échéances des créances financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	< 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	64	8		56
Dépôts et cautionnements & divers	1 589	702	129	757

## 7 . Stocks et en-cours

Les stocks se rapportent essentiellement à l'activité des établissements de travail adapté.

Le stockage des marchandises, matières premières et autres approvisionnements est évalué au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus; tandis que les stocks des biens ou services en cours de production, et de produits finis, sont généralement évalués au coût de production (déterminé le plus souvent par référence au prix de vente minoré d'un coefficient de marge propre à chaque établissement). Si les perspectives de vente ou d'écoulement des produits paraissent difficiles, la valeur du stock est dépréciée.

## 8 . Créances

Les principales créances sont relatives aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée (poste « Redevables et comptes rattachés »), ou à la vente des produits ou prestations principalement des établissements de travail adapté (poste « Clients et comptes rattachés »).

Leur décomposition à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
<u>Redevables et comptes rattachés</u>			
Redevables et usagers	52 991	60 856	51 608
Redevables et usagers, produits à recevoir	1 887	1 225	2 093
Redevables - créances douteuses	1 323	974	1 474
Moins : dépréciation	-2 229	-2 199	-2 328
<b>Total</b>	<b>53 972</b>	<b>60 856</b>	<b>52 847</b>
<u>Clients et comptes rattachés</u>			
Clients	23 753	25 280	23 055
Clients, produits à recevoir	1 317	897	792
Effets à recevoir	49		
Clients - créances douteuses	1 323	979	836
Moins : dépréciation	-861	-827	-657
<b>Total</b>	<b>25 581</b>	<b>26 328</b>	<b>24 027</b>

Le poste « Autres créances » enregistre notamment les subventions à recevoir (principalement par le secteur des délégations, des entreprises adaptées et du siège national), le remboursement de dépenses de formation à recevoir, ainsi que les autres créances diverses. Il comprend notamment 10 638 k€ de produits à recevoir, et se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
<u>Autres créances</u>			
Fournisseurs, avoirs	1 058	871	753
Personnel et comptes rattachés	2 494	1 681	2 706
Organismes sociaux (cotisations sociales)	2 226	2 401	2 122
Etat et autres collectivités publiques	9 855	23 621	6 265
Débiteurs divers (dont produits à recevoir)	13 978	13 984	7 970
Legs, frais de cession	250	279	178
Moins : dépréciation	-81	-81	-70
<b>Total</b>	<b>29 780</b>	<b>42 756</b>	<b>19 924</b>

Les créances incluent une somme de 691 k€ sur l'urssaf correspondant à un redressement notifié en 2016 que nous contestons. Ce redressement s'est élevé à 4 216 k€, majorations incluses, hors redressement sur les activités sociales et culturelles de 2 350 k€ incombant à nos différents comités d'établissements. Nous n'avons provisionné en 2016 qu'à 50% deux chefs de redressement que nous contestons par voie judiciaire et n'avons pas d'informations supplémentaires à la clôture du présent exercice nous permettant d'actualiser le montant de cette provision.

Enfin, les échéances des créances d'exploitation et des créances diverses sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au	Echéance	
	31.12.2018	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	1 680	1 680	
Redevables et comptes rattachés	56 200	56 200	
Clients et comptes rattachés	26 442	26 442	
Autres créances	29 861	29 861	

## 9 . Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond à des placements de trésorerie à court ou moyen terme.

La décomposition du portefeuille détenu au 31 décembre 2018, incluant les comptes sur livret classés au poste comptable des « disponibilités », est la suivante :

• Monétaire	:	55 %
• Obligations (et sicav et FCP à dominante obligataire)	:	22 %
• Diversifié	:	22 %
• Actions (et sicav et FCP à dominante action)	:	1 %
		100 %

Le calcul des plus ou moins values latentes à la clôture de l'exercice s'effectue par ligne de placement (soit par code ISIN), selon la méthode dite du coût moyen unitaire pondéré, conformément à la pratique usuelle.

Les plus values latentes constatées sur certains titres, et qui ne seront effectives qu'à la cession des valeurs correspondantes, ne sont pas comptabilisées. Seuls sont inscrits dans les comptes les revenus acquis à la clôture de l'exercice, et qui sont liés à la simple détention du portefeuille et non à sa cession ultérieure. Les intérêts de la part en fonds en euros des contrats de capitalisation sont rattachés aux exercices au cours desquels ils ont été acquis.

Par prudence, les moins values latentes, qui constatent la dépréciation du nominal d'un titre depuis son acquisition, font l'objet d'une dépréciation pour diminuer sa valeur. Il est tenu compte, pour le calcul de celle-ci, du cours moyen observé sur le marché en décembre 2018, conformément à l'article 221-6 du règlement ANC n°2014-03, et à l'avis n°2002-C du 03 avril 2002 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité. Il a également été tenu compte, pour le calcul de la dépréciation, des résultats réalisés suite à la cession des titres concernés entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes. Pour ces titres, le montant de la moins-value latente était de 718 k€, la moins-value réalisée a été de 364 k€, montant pris en compte dans la dépréciation au 31.12.2018. Concernant les produits structurés, il est tenu compte du risque de franchissement du seuil de protection en capital attaché au produit, selon l'évolution des marchés et l'échéance du produit.

La variation des dépréciations sur titres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au
	31.12.2017				31.12.2018
<u>Valeurs mobilières de placement</u>					
Dépréciation	164	673	164		673

La dépréciation du portefeuille représente 0,6 % de sa valeur d'acquisition au 31.12.2018.

## 10 . Disponibilités

Les disponibilités incluent des placements sur des comptes sur livrets ou comptes à terme rémunérés, à hauteur de 18 334 k€ au 31.12.2018.

Concernant la trésorerie courante, les comptes fusionnés des différents établissements ou structures de l'association, situés dans une même banque, font l'objet d'une compensation entre soldes positifs et négatifs, de telle sorte que seul apparaît le solde net à la rubrique « Disponibilités » du bilan (pour un total de 21 234 k€, y compris le poste « caisses »).

Les soldes compensés négatifs figurent au passif, sur la ligne « Découverts bancaires » ; ceux-ci sont de 3 k€ à la clôture de l'exercice (cf note 22).

## 11 . Fonds associatifs sans droit de reprise

La décomposition de ce poste et sa variation depuis l'exercice précédent sont résumés à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<u>Fonds associatifs sans droit reprise</u>					
Apports	2 060	0			2 060
Legs & donations immobilisés	19 460	90		-669	18 882
Subventions d'investissement	54 472	38	47	39	54 503
<b>Total</b>	<b>75 993</b>	<b>128</b>	<b>47</b>	<b>-629</b>	<b>75 445</b>

### Legs

Sont enregistrés à ce poste, depuis l'entrée en vigueur du plan comptable associatif en 1999, les biens reçus en legs, à leur valeur notariale, lorsqu'ils sont conservés par l'association pour les besoins de son activité. Les autres biens reçus en legs, qui ne sont pas directement utiles à l'activité de l'APF, sont mis en vente conformément à la réglementation, et le gain ainsi retiré est comptabilisé intégralement en produits, au compte de résultat – ceci lors de la réalisation effective et définitive de la vente.

Toutefois, avant la mise en application de cette réglementation comptable, soit jusqu'au 31.12.1998, tous les legs étaient inscrits en fonds propres, au passif du bilan, dès leur acceptation par l'autorité administrative compétente, donc avant même que la cession des biens ne soit effective ; puis, sur décision du Conseil d'Administration, le produit de la vente était soit conservé en fonds propres, soit affecté en produits, suivant que les fonds ainsi dégagés finançaient respectivement des opérations d'investissement ou d'exploitation. En l'absence d'utilisation immédiate, les fonds étaient maintenus en « fonds associatifs ».

Le poste au bilan correspond donc aux opérations suivantes :

Le produit de la vente des biens reçus en legs, lorsque cette cession est intervenue avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et que les fonds ont été affectés à l'investissement,

Et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la seule valeur des biens reçus en legs et conservés pour les besoins de l'activité de l'association.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, quant à elles, sont comptabilisées en « Fonds associatifs sans droit de reprise » lorsqu'elles sont destinées à financer un bien inscrit à l'actif, et qui, selon toute vraisemblance, sera renouvelé par l'association à l'issue de sa durée de vie. Elles ne sont pas



rapportées au résultat, et sont donc maintenues durablement en fonds propres conformément à la réglementation comptable des associations.

## **12 . Réserves**

### Décomposition et variation

La présentation au bilan distingue les réserves propres, qui appartiennent pleinement à l'association, des réserves réglementées (réserves de trésorerie et de compensation des établissements sous gestion contrôlée) qui sont susceptibles d'être reprises par les autorités de tarification. D'une manière générale, les réserves de même que l'ensemble des fonds associatifs sont à mettre en rapport avec l'actif immobilisé.

La décomposition de ces différents postes, et leur variation depuis l'exercice précédent, se résumant au moyen du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<u>Réserves propres</u>					
Excédents affectés à l'invest.	72 340			2 698	75 038
Réserve trésorerie propre	217				217
Réserve compensation propre	-				-
Autres réserves	50 176			300	50 476
<b>Total</b>	<b>122 733</b>	<b>-</b>		<b>2 998</b>	<b>125 731</b>
<u>Réserves réglementées</u>					
Réserve de trésorerie ESMS	12 442			86	12 527
Réserve compensation ESMS	27 549			-988	26 560
Excédents p/ compenser amort.	8 772			2 677	11 449
<b>Total</b>	<b>48 762</b>	<b>-</b>		<b>1 774</b>	<b>50 537</b>

### Réserves propres

Le compte « Excédents affectés à l'investissement » constitue une réserve, dotée par affectation du résultat pour financer des projets d'investissement. Il concerne les structures en gestion directe (à hauteur de 21 948 k€), mais également le secteur des établissements sous gestion contrôlée, qui ont reçu l'accord de leur autorité de contrôle pour alimenter cette réserve (pour un total de 53 090 k€) afin de financer les investissements desdits établissements.

La « Réserve de trésorerie propre » est éventuellement dotée dans les structures commerciales des établissements et services d'aide par le travail, qui peuvent voir une fraction de leur résultat affectée à ce type de réserves, par convention avec les organismes de contrôle, conformément à la réglementation en vigueur. Elle l'est également dans certaines entreprises adaptées.

L'augmentation du compte « Autres réserves » correspond principalement à l'affectation à des fins d'investissement de produits de legs, collectés lors de l'exercice précédent, diminuée des déficits antérieurs de structures qui ont fermé.

### Réserves réglementées

La rubrique « Réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » est augmentée par affectation du résultat, sur décision des autorités de contrôle, en application des possibilités offertes par la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

La « Réserve de compensation » est augmentée ou diminuée par les autorités de contrôle des établissements sous gestion contrôlée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur; sa vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice donné par compensation avec les excédents antérieurs laissés exceptionnellement et provisoirement à disposition de l'établissement concerné.

Le compte « excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement » est destiné, dans les établissements sous gestion contrôlée et sur décision des autorités de tarification, à financer les charges d'amortissements des investissements de mise en sécurité, par compensation avec les excédents antérieurs affectés à cette réserve. Cette compensation s'opère par affectation de résultats.

### **13 . Report à nouveau des structures en gestion directe.**

La rubrique « Report à nouveau des structures en gestion directe », constate les résultats antérieurs des structures en gestion directe (délégations, services d'auxiliaires de vie, établissements en gestion directe et divers, APF Evasion, APF Formation et siège national), qui n'ont pas reçu d'affectation autre. Il intègre également les charges rejetées par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, pour un total de 17 829 k€ : ces rejets restent à charge de l'association.

Le report à nouveau des établissements sous gestion contrôlée est présenté, quant à lui, sur la ligne « Résultats sous contrôle de tiers financeurs » (cf note 16).

### **14 . Résultat de l'exercice**

Le « Résultat de l'exercice des structures en gestion directe » résulte de la gestion des établissements de travail adapté et du mouvement associatif (délégations départementales, services d'auxiliaires de vie et mandataires, ainsi que les services APF Evasion, APF Formation, service informatique et siège national). Il constitue le résultat revenant à l'association, et ne nécessite pas de retraitements particuliers. Il est de -1 184 k€ en 2018, et de +471 k€ en 2017.

Le « Résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée » affiche le résultat comptable des établissements médico-sociaux et de santé. Toutefois, celui-ci ne traduit pas la réalité de la gestion de ces structures. En effet, de par la réglementation en vigueur, les produits 2018 de la tarification médico-sociale ont été minorés du montant des excédents réalisés en 2016 (sauf cas particulier) qui sont ainsi restitués aux financeurs publics en 2018. Ces excédents antérieurs ne figurent pas en produits en 2018, mais sont maintenus au passif du bilan, en report à nouveau (rubrique « résultats sous contrôle de tiers financeurs »). Aussi, pour connaître le véritable résultat issu de la gestion médico-sociale, il convient de reconstituer celui-ci en additionnant, de manière extra-comptable, le résultat comptable apparaissant au bilan et les résultats antérieurs repris par les financeurs publics en 2018. C'est ce que retrace le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<u>Résultat de l'exercice</u>				
<u>des établissements médico-sociaux</u>				
Résultat comptable		9 225		10 019
Résultats antérieurs repris au budget N		<u>1 691</u>		<u>4 729</u>
Résultat de gestion		<b>10 917</b>		<b>14 748</b>

Ainsi, le résultat de gestion des établissements et services médico-sociaux et de santé s'élève à + 10 917 k€ pour l'exercice 2018, à comparer à + 14 748 k€ pour 2017. Ce résultat, qui doit encore faire l'objet d'une approbation par les autorités de contrôle, constitue la sommation des résultats de nos différents établissements ; il se décompose en : déficits pour - 6 371 k€, et excédents pour + 17 287 k€, soit un solde net de + 10 917 k€. Il comprend, d'une part un excédent de + 8 269 k€ pour des structures sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), excédent qui est laissé à disposition de l'association pour la gestion de ces établissements et, d'autre part, un excédent de + 2 648 k€ pour nos autres établissements et services médico-sociaux qui doit être assimilé sur le plan financier à une dette envers les organismes financeurs, et n'est en principe pas acquis à l'association (sauf pour la fraction qui sera éventuellement laissée à notre disposition par les autorités de contrôle, notamment pour contribuer au financement de nos investissements ultérieurs).

## **15 . Fonds associatifs avec droit de reprise**

Cette rubrique constate principalement les conventions de réservation de places dans quelques uns de nos établissements, mais également les fonds apportés à long terme par des donateurs privés, adhérents ou non de l'association, avec convention de reprise de ces mêmes apports. La possibilité de reprise de fonds s'exerce soit au terme de la durée conventionnelle, soit à la dissolution de l'association.

## **16 . Résultats sous contrôle de tiers financeurs**

Cette rubrique correspond au report à nouveau des établissements sous gestion contrôlée. Elle constate les résultats des exercices antérieurs de ces mêmes établissements, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation), et qui font l'objet d'une reprise au budget des exercices suivants. Ainsi, un excédent dégagé au cours d'une année N, approuvé par les autorités de tarification et affecté par elles à ce poste, viendra en diminution des financements d'exploitation (prix de journée ou dotation globale) accordés le plus souvent au titre de l'année N+2. Inversement, un déficit approuvé génèrera un complément de financements.

Le solde net de ce compte est de + 10 588 k€, et constitue de fait, sur le plan financier, une dette vis à vis des organismes de financement des établissements sous gestion contrôlée. Toutefois, conformément aux prescriptions comptables du secteur médico-social, et au plan comptable des associations, ce compte est maintenu en report à nouveau.

Sa décomposition et son évolution depuis l'année précédente sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
<b>Résultats sous contrôle de tiers financeurs</b>				
(établissements médico-sociaux)				
Résultats antérieurs approuvés et repris en N	1 101	2 792	1 959	6 688
Résultats antérieurs approuvés et à reprendre	1 795	13 658	1 261	11 087
Résultats antérieurs en attente d'approbation	27 055	24 089	29 690	19 666
Solde net		10 588		4 531

La fraction reprise aux budgets de l'exercice 2018 (correspondant le plus souvent aux résultats dégagés en 2016) est incluse dans ce compte. Elle s'élève à +1 691 k€ (soit 2 792 k€ - 1 101 k€).

## 17 . Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés

Ce poste est mouvementé en conformité avec l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des droits à congés payés dans le secteur des établissements sous gestion contrôlée. Il correspond à la contrepartie comptable de la dette provisionnée pour congés à payer aux salariés de ces structures au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qui, de fait, n'a pas encore été prise en compte dans les tarifs médico-sociaux.

En effet, le financement des droits à congés payés, acquis par les personnels des établissements sous gestion contrôlée, mais non encore utilisés au 31 décembre, est généralement refusé par les autorités de tarification, qui préfèrent ne financer les congés qu'au moment de leur prise effective par les salariés (ou lors de leur départ de l'établissement).

Depuis 2007, et conformément à l'avis précité du Conseil national de la comptabilité, les droits à congés acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 non encore inclus dans les produits de la tarification médico-sociale figurent au poste « résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés ». Ils s'élevaient à 14 585 k€. La variation annuelle de ces droits à congés est désormais inscrite en charges et, lorsqu'elle ne pourra être prise en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-26 du code de l'action sociale et des familles, elle sera affectée en N+1 au poste « résultat sous contrôle de tiers financeurs (subdivision : résultats en attente) ».

Ainsi, sur le plan financier, ces écritures comptables n'emportent aucune conséquence, et ne constituent pas une perte. Elles ne font que traduire le décalage dans le temps entre la naissance des droits à congés (qui s'acquiert au jour le jour) et leur financement (qui s'acquiert à la date effective de prise des congés, donc au cours de l'exercice suivant, à l'issue de la période de référence). Les congés payés ont toujours été, et seront toujours pris en charge par les organismes financeurs. Le poste « Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés » peut donc être assimilé à une créance sur les organismes financeurs, créance correspondant au complément de fonds à recevoir au 31 décembre pour financer les droits à congés dès leur acquisition et non lors de leur prise effective.

## 18 . Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Sont inscrites à ce poste les subventions reçues utilisées pour l'acquisition d'un actif, dont le renouvellement par l'association (à l'issue de sa durée de vie) n'est pas envisagé. Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrée en produits exceptionnels, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servi à financer.

Leur variation depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<u>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</u>					
Subv. Union Européenne	167	17		- 7	176
Subv. Etat & collect. territoriales	12 053	220	40	- 207	12 026
Subv. organ. de sécurité sociale	3 659	6			3 665
Autres subventions d'invest.	23 532	969	44	- 74	24 383
Quote-part virée en résultat	- 21 661	- 1 635		396	- 22 900
<b>Solde net</b>	<b>17 750</b>	<b>- 422</b>	<b>84</b>	<b>107</b>	<b>17 350</b>

## 19 . Provisions réglementées

La ligne « Réserve des plus-values nettes d'actifs » enregistre les plus ou moins values de cession de biens immobilisés, qui n'entrent donc pas dans le résultat de l'exercice, et restent définitivement acquises à l'association. Cette pratique est réservée aux seuls établissements sous gestion contrôlée de façon à séparer les financements d'exploitation et d'investissement, en application de la réglementation comptable médico-sociale.

La « provision pour renouvellement du BFR » est assimilable au poste de réserves réglementées intitulé « Réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » (cf note 12). Elle est alimentée non par affectation du résultat, mais par dotation inscrite dans les charges exceptionnelles lorsque cette possibilité, offerte par la réglementation comptable en vigueur, est acceptée par l'autorité de tarification. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés (pour financement du besoin en fonds de roulement).

La « provision pour renouvellement d'immobilisations » correspond aux fonds alloués ou autorisés par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, pour procéder à divers investissements nécessaires à l'exercice de l'activité. Cette provision est dotée lorsque les crédits correspondants ont été spécifiquement alloués au budget par le financeur public ou, au-delà du budget, lorsque l'autorité de tarification a donné son autorisation expresse pour ce faire.

Les variations des provisions réglementées peuvent être résumées à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<u>Provisions réglementées</u>					
Réserve des plus-values d'actif	6 608	407	1	-1	7 013
Provision p/couverture BFR	4 326				4 326
Provision p/renouvelmt immob.	81 265	1 216	2 879	2 341	81 943
Amortissements dérogatoires	686	100			786
Autres provisions réglementées	538	-	630	2 689	2 598

## 20 . Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend des provisions pour grosses réparations et des provisions pour risques divers.

Son évolution est retracée comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<u>Provisions pour risques et charges</u>					
Provision grosses réparations	3 959	111	254	-138	3 677
Prov. risques et charges divers	11 754	3 907	2 442	-718	12 501
<b>Total</b>	<b>15 713</b>	<b>4 018</b>	<b>2 697</b>	<b>-856</b>	<b>16 178</b>

La diminution des provisions, inscrite en produits au compte de résultat pour 2 697 k€, correspond à une utilisation de ces sommes à hauteur de 2 514 k€, et à des reprises de provisions non utilisées (parce que devenues sans objet) pour 182 k€ se décomposant comme suit : provision pour litiges : 77 k€, et provision pour risques divers : 105 k€.

Les indemnités de départ en retraite inscrites par exception dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux conformément à l'art. R314-45 du CASF figurent en fonds dédiés et non en provisions pour risques et charges, suite à une position de la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

## 21 . Fonds dédiés

Les « Fonds dédiés » constatent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. C'est l'une des particularités instaurées par le plan comptable des associations.

Les fonds dédiés sur indemnité retraite comptabilisent les engagements à réaliser au titre des indemnités de départ en retraite inscrites par exception dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux (conformément à l'art. R314-45 du CASF).

La variation de ce poste est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2018
<b>Fonds dédiés</b>					
Sur subventions affectées	6 086	2 410	1 353	-165	6 978
Sur indemnités retraite	6 800	1 789	1 482	619	7 726
Sur dons manuels affectés	751	76	84	3	745
Sur legs affectés	750	2	222		529
<b>Total</b>	<b>14 387</b>	<b>4 277</b>	<b>3 142</b>	<b>457</b>	<b>15 978</b>

## 22 . Dettes financières

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 des emprunts contractés auprès d'établissements de crédit s'élève à 73 776 k€, celui se rapportant aux emprunts assortis de conditions particulières (essentiellement des emprunts à taux zéro souscrits auprès de caisses d'assurance maladie) est de 1 288 k€.

Les dépôts et cautionnements reçus sont, au 31.12.2018, de 55 k€, et les intérêts courus non échus sur emprunt s'élèvent à 25 k€ à la clôture de l'exercice.

Le poste « Découverts bancaires » correspond à des comptes courants bancaires ponctuellement en découvert ; ceux-ci de 3 k€ au 31.12.2018 (contre 6 649 k€ au 31.12.2017).

Les échéances des dettes financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	< 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts et dettes auprès des établ.de crédit	73 776	5 928	23 711	44 137
Découverts bancaires	3	3		
Emprunts et dettes financières divers				
<i>amorties de façon particulière</i>	1 288	1 288		
<i>dépôts et cautionnements reçus</i>	55	55		

## 23 . Avances et acomptes reçus

Le poste « Avances et acomptes reçus » comprend essentiellement des avances perçues des caisses de sécurité sociale ou des Conseils Généraux, au titre des produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux.

## 24 . Dettes d'exploitation et diverses

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante de l'association (dont 4 774 k€ de charges à payer).

La rubrique « Dettes fiscales et sociales » comprend :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
<u>Dettes fiscales et sociales</u>			
Personnel et comptes rattachés	3 535	2 647	3 659
Provision pr congés à payer (charges incluses)	33 092	32 508	31 306
Organismes sociaux et comptes rattachés	36 103	35 519	29 051
Pensions à reverser aux départements	6 556	6 477	6 300
Etat et collectivités publiques, autres comptes	5 096	8 058	4 588
<b>Total</b>	<b>84 382</b>	<b>85 210</b>	<b>74 904</b>

La ligne « Autres dettes », quant à elle, se décompose en :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
<u>Autres dettes</u>			
Fonds des résidents en dépôt	1 145	1 504	1 337
Créditeurs divers	15 829	7 192	12 113
<b>Total</b>	<b>16 974</b>	<b>8 696</b>	<b>13 450</b>

Les échéances des dettes d'exploitation et diverses sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Echéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<u>Dettes d'exploitation et diverses</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 450	34 450		
Dettes fiscales et sociales	84 382	84 382		
Dettes sur immobilisations	1 896	1 896		
Autres dettes	16 974	16 974		

## 25 . Produits d'exploitation

L'évolution d'ensemble et la comparabilité des produits d'exploitation d'une année à l'autre ne peuvent être retracées au moyen du seul indicateur fourni par la rubrique « Ventes et prestations de service ». En effet, la nature différente des sources de financement par type de structures, et leur comptabilisation corrélative (en ventes et prestations de service, subventions, ou autres produits), conduisent à privilégier la notion de « Produit des activités courantes d'exploitation » (hors éléments financiers) préconisée par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 27 mars 1985.

Sa décomposition par type de structures est la suivante :

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	ESMS	Gestion directe	ESMS	Gestion directe
<u>Produit des activités courantes d'exploitation</u>				
Ventes de marchandises	21	3 629	23	3 502
Ventes de produits finis	144	7 776	152	8 896
Prestations de service	566 587	87 523	559 840	82 991
Production stockée		267		111
Production immobilisée	5	196		
Subventions d'exploitation	4 894	45 974	6 520	44 923
Dons manuels	51	15 504	64	17 402
Ventes de dons en nature		418		430
Produits nets de la réalisation des legs		13 726		11 596
Cotisations des adhérents		529	2	551
Autres produits de gestion courante	8 427	25 411	8 267	22 720
<b>Total par type de structures</b>	<b>580 128</b>	<b>200 953</b>	<b>574 867</b>	<b>193 122</b>
<b>Total général</b>	<b>781 082</b>		<b>767 989</b>	
Variation 2018 / 2017 par type de structures	+ 0.92%	+ 4.05%		
Variation 2018 / 2017 globale	+ 1.7%			

L'information détaillée par secteur d'activité est donnée en note 35.

### Comparabilité

Aucun reclassement comptable notable n'affecte la comparabilité des chiffres entre les exercices 2018 et 2017. Les prestations de services médico-sociales sont corrigées des résultats antérieurs repris par les autorités de tarification au budget de l'exercice (soit +1 691 k€ en 2018, et +4 729 k€ en 2017), pour refléter la réalité économique des opérations de l'exercice.

### Ventes

Le produit des abonnements à la revue « Faire Face », compris dans le poste « Ventes de produits finis » (pour 157 k€), ne fait pas l'objet d'un étalement dans le temps en fonction des numéros servis, et restant à servir; les charges afférentes non plus.

Les autres ventes de marchandises et produits finis sont effectuées majoritairement par nos établissements de travail adapté.

### Prestations de service

La ligne « Prestations de service » comprend principalement les produits de séjour (prix de journée, dotation globale ou tarification spécifique des établissements médico-sociaux et de santé (562 312 k€ contre 555 648 k€ l'année précédente), ceux des services d'auxiliaires de vie et mandataires (838 k€ contre 795 k€ en 2017 hors subvention, ainsi que les travaux à façon facturés par les établissements de travail protégé (70 033 k€ contre 66 780 k€ en 2017). Les produits de séjour des établissements médico-sociaux sont corrigés des financements reçus ou prélevés au titre, respectivement, des déficits ou excédents antérieurs repris au budget de l'exercice.

### Subventions d'exploitation

Les « Subventions d'exploitation » sont traitées conformément aux dispositions du plan comptable des associations. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatée d'avance », et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée au 31 décembre donne lieu au constat d'une charge, en « Engagements à réaliser sur ressources affectées » (cf note 21). Les provisions pour risque de reversement de subventions s'élèvent à 657 k€ à la clôture.



Les subventions d'exploitation comprennent notamment les subventions versées par l'Etat (pour 4 774 k€), majoritairement dans nos entreprises adaptées, et l'aide au poste qui nous est versée en financement d'une partie de la rémunération des travailleurs handicapés des entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail et CDTD pour 37 476 k€. Y est également inclus le financement des contrats de travail aidés (pour 1 902 k€)

### Produits de gestion courante

Les produits de gestion courante comprennent pour une part importante les dons issus de la générosité du public (pour 15 554 k€). Ces dons sont habituellement versés sans affectation précise à une action spécifique, mais pour la mission sociale du secteur « mouvement » de l'association. Ils ont donc vocation à financer tous les programmes associatifs sans distinction. Néanmoins, certaines campagnes sont parfois spécifiques à une action précise (exemple : la lutte contre la sclérose en plaques). Dans ce dernier cas seulement, la fraction non utilisée des fonds collectés est maintenue en produits, mais l'engagement d'emploi de ces fonds donne lieu au constat d'une charge, en « Engagements à réaliser sur ressources affectées » (cf note 21).

## **26 . Charges d'exploitation**

Les charges de personnel représentent 71% du produit des activités courantes (contre 70,8% en 2017). La répartition par type de structures est la suivante :

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	ESMS	Gestion propre	ESMS	Gestion propre
<u>Charges de personnel</u>				
Salaires et traitements	260 455	86 848	260 302	85 806
Charges sociales	106 926	34 145	106 265	31 979
Impôts et taxes sur rémunérations	26 722	4 680	26 321	4 709
Personnel intérimaire et mis à disposition	23 056	5 465	18 259	4 877
Prestations libérales médicales et para-méd.	5 331	17	4 851	25
<b>Total par type de structures</b>	<b>422 490</b>	<b>131 155</b>	<b>415 999</b>	<b>127 396</b>
<b>Total général</b>	<b>553 645</b>		<b>543 395</b>	
Variation 2018 / 2017 par type de structures	+ 1.56%	+ 2.95%		
Variation 2018 / 2017 globale	+ 1.89%			

Ce récapitulatif ne tient pas compte du personnel bénévole (cf note 30).

L'effectif peut être ventilé comme suit:

(en équivalent temps plein)	2018		2017	
	ESMS	Gestion propre	ESMS	Gestion propre
<u>Effectif moyen payé</u>				
Personnel salarié	8 907	2 775	9 163	2 732
Travailleurs handicapés des ESAT		1 177		1 145
<b>Total par type de structures</b>	<b>8 907</b>	<b>3 952</b>	<b>9 163</b>	<b>3 877</b>
<b>Total général</b>	<b>12 858</b>		<b>13 040</b>	

NB : Les travailleurs handicapés des entreprises adaptées sont intégrés dans la rubrique « personnel salarié »

## 27. Produits financiers

Les produits financiers comprennent principalement les « Revenus des placements » (y compris les intérêts courus non échus sur le portefeuille obligataire, et les revenus des titres immobilisés) et les « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ».

Seules sont comptabilisées, selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, les plus ou moins values réalisées à l'occasion de la cession de titres, et pas les plus-values latentes. La dépréciation d'un titre par rapport à la valeur de marché à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une dotation aux dépréciations (cf note 9).

## 28. Charges financières

Le poste « Intérêts et charges assimilées » comprend principalement les intérêts d'emprunts, à hauteur de 2 466 k€ (contre 2 614 k€ en 2017).

Des moins-value sur cession de titres ont eu lieu en 2018 à hauteur de 392 k.

## 29 . Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel de + 9 240 k€ s'explique principalement de la façon suivante :

• Dotation aux provisions pour renouvellement d'immo. (nette de reprises)	1 663 k€
• Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	1 635 k€
• Reprises provisions pour litiges (nettes de dotations)	-153 k€
• Plus-value sur cession d'actifs	4 256 k€
• Produits nets sur exercices antérieurs	1 453 k€

**Total**

**8 855 k€**

ainsi que par diverses provisions et régularisations comptables.

## 30 . Contributions volontaires en nature

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'APF correspondent au bénévolat : 25 000 personnes nous apportent leurs concours, sous forme d'interventions et de prestations bénévoles, principalement dans nos structures en gestion directe, dont 4 000 personnes de façon régulière.

Quantitativement, l'aide offerte par nos bénévoles réguliers peut être évaluée à 904 000 heures en 2018 (923 000 en 2017) dont la répartition par activité est la suivante :

- 36,8 % pour les activités de loisirs et rencontres de personnes en situation de handicap
- 27,9 % pour les activités de revendication, représentation et communication
- 18,3 % pour la collecte de ressources
- 8,7 % pour le fonctionnement administratif de l'association
- 3,3 % pour l'éducation et la vie professionnelle
- 2,1 % pour l'aide humaine
- 1,5 % pour l'insertion dans la vie sociale
- 1,4 % pour l'amélioration du cadre de vie

La grande majorité de ces prestations bénévoles régulières sont effectuées dans nos délégations départementales (85% des heures) et lors des séjours de vacances organisés par APF Evasion (14% des heures).

La valorisation du bénévolat n'est comptabilisée ni en charges ni en produits, conformément aux règles comptables en vigueur.

## **31 . Engagements hors bilan**

### *Engagements reçus :*

#### a) Legs à réaliser

Le montant estimatif des biens reçus en legs, acceptés par notre Conseil d'Administration, et qui restent à céder conformément à la loi, s'élève à 23 113 k€ au 31.12.2018 (contre 21 885 k€ au 31.12.2017)

#### b) Garanties d'emprunt

Le Conseil Général du Nord (59) et la Ville de Villeneuve d'Ascq se sont portés garants, à hauteur respectivement de 90% et 10% de l'emprunt souscrit auprès de la BFCC pour la reconstruction de notre centre de rééducation fonctionnelle de Villeneuve d'Ascq. Le montant en capital restant dû au 31.12.2018 est de 15 784 848 €.

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine (35) s'est porté garant de l'emprunt souscrit en 2006 pour la réhabilitation de notre IEM de Redon. Le capital restant dû au 31.12.2018 est de 635 920 €.

#### c) Cautions reçues

Cautions reçues de la ville de Viriat (01), pour l'établissement de Viriat, à hauteur de 1 865 k€ hors intérêt (caution sur emprunt de 3 197 k€ souscrit à la banque Dexia).

### *Engagements donnés :*

#### a) Engagements de retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité, y compris pour ses dirigeants. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'indemnités de fin de carrière. Ces dernières peuvent être évaluées à 25 119 k€ (contre 26 547 k€ en 2017), après déduction des indemnités provisionnées très partiellement dans les comptes. Cette évaluation est faite sur la base d'une hypothèse d'un départ à la retraite à 65 ans, avec un taux d'actualisation de 1,57% (taux iBOXX Bonds Corporates AA 10+) et un taux de charges sociales de 53.07% (sauf dans les EA où un taux de 36.41% a été retenu pour tenir compte des allègements de charges sociales).

#### b) Avals et cautions donnés :

316 k€ au titre du remboursement d'emprunts OCIL et GIC non comptabilisés par suite de conventions d'occupation avec des sociétés de HLM, lors de la construction ou rénovation des foyers d'hébergement de Paris, Montblanc et Fleury sur Orne

805 k€ au titre de cautions données à des fournisseurs et à l'administration des douanes

#### c) Nantissements de titres

2 037 k€ au profit du LCL en couverture d'emprunts pour l'EA et l'ESAT de Monetau, l'EA de Longvic, l'ESAT d'Echirrolles et l'EA de Val de Reuil

6 611 k€ au profit de la Société Générale en garantie de plusieurs engagements

#### d) Hypothèques

Hypothèque des locaux de l'ESAT de Montivilliers (76) en garantie d'un emprunt restant dû à hauteur de 144 k€ auprès de la CRAM.

Hypothèque des locaux de l'accueil de jour et du SAVS de Mulhouse (68) en garantie d'un emprunt souscrit auprès du LCL dont le capital restant dû à la clôture est de 733 k€

Hypothèque des locaux de l'accueil de jour et du SAVS d'Eybens (38) en garantie d'un emprunt souscrit auprès du LCL dont le capital restant du à la clôture est de 1 316 k€

e) Autres Crédit-bail et location de longue durée

Les redevances de crédit-bail restant à payer au 31.12.2018 s'élèvent à 3 861 k€, dont 1 082 k€ à échéance en 2019, 2 252 k€ à échéance de 2020 à 2023, et 527 k€ au-delà.

Les loyers restant à payer des biens pris en locations de longue durée (recensées) s'élèvent à 4 372 k€ au 31.12.2018.

f) Engagement de dotation

L'APF s'est engagée, par acte notarié signé en juin 2010, à verser à titre de dotation la somme de 84 000 €, à la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap, dans les neuf ans qui suivent l'entrée en vigueur du décret en Conseil d'Etat du 24 août 2011 de reconnaissance d'utilité publique de cette fondation, dont l'APF est membre fondateur.

Le total des engagements hors bilan donnés (recensés) s'élève donc à 47 162 k€ au 31.12.2018 (contre 48 664 k€ fin 2017).

### **32 . Rémunération des personnes les mieux rémunérées**

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé, en 2018, à 1 284 312 €, dont six directeurs et quatre médecins.

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants est nul, puisque ceux-ci sont bénévoles. Aucun avantage en nature ne leur est octroyé.

### **33 . Compte d'emploi annuel des ressources**

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et son annexe font partie intégrante des comptes annuels de l'association. Ce compte d'emploi annuel des ressources et ses notes explicatives, établis selon le modèle prévu par la réglementation comptable sont présentés aux pages 38 à 52 du présent document.

### **34 . Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 274 026 €, dont 252 756 € au titre de l'audit légal et 21 270 € au titre des services autres que la certification des comptes (SACC).

### **35 . Information sectorielle**

Du fait de la diversité des structures de l'association, et de leurs modes de financement différents, il importe d'analyser la structure financière et le résultat par secteurs d'activité, en distinguant notamment les établissements à gestion contrôlée, dont le résultat n'est généralement pas laissé à disposition ou à charge de l'APF, des autres structures qui relèvent de la gestion directe de l'association.

Résultat par secteurs d'activité

La décomposition par secteurs d'activité du **produit des activités courantes d'exploitation** (hors éléments financiers) et des **résultats de gestion** est la suivante :

(en milliers d'euros)	Produit des activités courantes d'exploitation		Résultat	
	2018	2017	2018	2017
<b><u>Etablissements médico-sociaux</u></b>				
Etablissements médico-éducatifs	210 979	209 587	6 697	7 265
Hébergement et vie sociale	245 188	242 825	749	3 978
Ets & services d'aide par le travail (budget social)	18 735	18 682	404	129
Services d'accompagnement & SATVA	84 682	84 603	2 133	3 020
Equipes spécialisées pour la vie à domicile	19 558	19 171	934	355
<b>Total</b>	<b>579 142</b>	<b>574 867</b>	<b>10 917</b>	<b>14 748</b>
<b><u>Structures en gestion directe</u></b>				
Entreprises adaptées	106 923	101 905	1 745	1 876
Autres Ets de travail adapté (hors ESAT social)	26 347	26 337	3 100	508
Délégations départementales	25 487	28 974	-5 239	-1 813
Services d'auxiliaires de vie et mandataires	928	870	58	-153
APF Evasion (séjours de vacances)	3 191	3 320	-241	-109
Etablissements divers	11 187	8 865	-43	-167
Siège national	26 890	22 852	-563	329
<b>Total</b>	<b>200 953</b>	<b>193 122</b>	<b>-1 184</b>	<b>471</b>
<b>Total Général</b>	<b>780 095</b>	<b>767 989</b>	<b>9 733</b>	<b>15 219</b>

### **36. Situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible**

Le tableau de la situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible comprend toutes les créances et dettes dont l'échéance est à moins d'un an, et les disponibilités. Les valeurs mobilières de placement, aisément transformables en liquidités, sont assimilées aux disponibilités. Les produits à recevoir, et les charges à payer sont inclus dans le tableau. Enfin, les résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs, qui restent à restituer (cf note 16), sont pris par prudence pour leur montant total, alors que seule une partie d'entre eux est à échéance de moins d'un an.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
<b>ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE</b>			
Prêts	8	3	6
Dépôts et cautionnements	702	1 095	1 067
Avances & acomptes versés sur commande	1 680	1 766	1 529
Créances redevables et comptes rattachés	53 972	60 856	52 847
Créances clients et comptes rattachés	25 581	26 328	24 027
Autres créances	29 780	42 756	19 924
<b>Sous-total</b>	<b>111 723</b>	<b>132 804</b>	<b>99 399</b>
Valeurs mobilières de placement	111 729	103 993	102 377
Disponibilités	39 568	29 755	31 758
<b>Total actif réalisable et disponible</b>	<b>263 020</b>	<b>266 553</b>	<b>233 535</b>

<b>PASSIF EXIGIBLE</b>			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	19 814	14 550	12 133
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit	10 064	10 064	11 978
Découverts bancaires	3	6 649	2 731
Emprunts et dettes financières divers	1 343	1 554	374
Avances et acomptes reçus	3 550	2 677	2 505
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 450	40 448	33 992
Dettes fiscales et sociales	84 382	85 210	74 904
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	1 896	2 768	2 237
Autres dettes	16 974	8 696	13 450
<b>Total passif exigible</b>	<b>172 475</b>	<b>172 615</b>	<b>154 304</b>

### 37 . Proposition d'affectation du résultat 2018

Rappelons que seul le résultat des structures en gestion directe revient à l'Association. L'affectation proposée dans les établissements médico-sociaux n'est qu'indicative, la décision appartenant in fine aux organismes de contrôle (sauf CPOM signé avec l'autorité de tarification).

(en euros)	Réserve pour investissement	Réserve de trésorerie	Réserve de compensation & compens.amort.	Autres réserves	Dépenses non opposables (CP, amort)	Report à nouveau	Total
<b>Résultat 2018</b>							
Entreprises adaptées						1 744 756	1 744 756
CDTD						-55 743	-55 743
ESAT comm.						3 156 137	3 156 137
Délégations				469 372		-5 708 836	-5 239 464
SAV et mandataires						58 207	58 207
APF Evasion						-241 407	-241 407
APF Formation						-54 408	-54 408
Service informatique						11 426	11 426
Siège national				82 326		-645 624	-563 298
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>551 698</b>		<b>-1 735 490</b>	<b>-1 183 792</b>
Ets médico-sociaux	3 783 268	90 087	3 771 048		- 569 352	3 841 517	10 916 568
<b>Total</b>	<b>3 783 268</b>	<b>90 087</b>	<b>3 771 048</b>	<b>551 698</b>	<b>- 569 352</b>	<b>2 106 027</b>	<b>9 732 776</b>

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels**

**(page 1)**

---

communiqué lors de l'assemblée  
générale chargée de statuer sur les  
comptes de l'association

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels**

**(page 2)**

---

communiqué lors de l'assemblée  
générale chargée de statuer sur les  
comptes de l'association



**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels**

**(page 3)**

---

communiqué lors de l'assemblée  
générale chargée de statuer sur les  
comptes de l'association



## ***Description de l'activité***

---

### **Etablissements sous gestion contrôlée**

#### Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.

Ils exercent des actions préventives spécialisées.

Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant.

Les CAMSP relèvent de l'annexe XXXII bis du décret n°76-389 du 15 avril 1976.

#### Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) et Services de soins et d'aide à domicile (SSAD)

Les SESSAD et SSAD peuvent être autonomes ou rattachés à un autre établissement. Leur action est orientée selon les âges vers,

la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, le traitement et la rééducation qui en découlent, le développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.

le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, collège, lycée...) et dans les locaux du service.

Les SESSAD et SSAD œuvrent en liaison étroite avec des services hospitaliers, la protection maternelle et infantile et les CAMSP.

Les SESSAD relèvent de l'annexe XXIV bis article 16 du décret n°89 798 du 27 octobre 1989, et les SSAD de l'annexe XXIV ter dudit décret.

#### Instituts d'éducation motrice (IEM) et Instituts médico-éducatifs

Les établissements prennent en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

L'établissement peut comporter,

une section d'éducation et d'enseignement spécialisés prenant en charge l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité et assurant, en liaison avec la famille, une éducation et un enseignement adaptés à des enfants qui ne peuvent momentanément ou durablement être pris en charge par des SESSAD ou SSAD.

une section d'initiation et de première formation professionnelle dont l'objectif est la préparation à l'un des diplômes délivrés par l'état, conformément aux programmes publiés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, et compte tenu d'une progression adaptée des enseignements, lorsque cela est nécessaire.

une section d'éducation pour les jeunes déficients moteurs avec handicaps associés.

une section de préparation à la vie sociale pour des adolescents qui, en raison de la gravité de leur déficience motrice, ne pourraient envisager une insertion professionnelle même en milieu de travail protégé.

Les IEM relèvent de l'annexe XXIV bis, articles 1 et 5 du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, et les IME de l'annexe XXIV ter dudit décret

### Foyers d'hébergement

Etablissements collectifs ils répondent aux objectifs suivants,

- 1) par l'attribution d'un logement personnel, le foyer domicilie ceux qui ne peuvent plus rester chez eux,
- 2) des personnels formés libèrent la personne handicapée des obligations de la vie quotidienne (repas, déplacements, toilettes...) et assure une aide pour les questions de transferts (lever, coucher...),
- 3) les questions de santé et de rééducation sont prises en compte,
- 4) par la proposition de temps et d'activités, la personne handicapée hébergée se trouve en situation de lutter contre la solitude, d'entretenir des relations sociales et de se réaliser par la pratique d'activités.

La loi de juillet 1983 (art 44) a placé l'hébergement social sous la compétence des conseils généraux.

Pour exercer cette mission, trois filières sont mises en œuvre, à savoir :

- 1) les foyers de vie créés à partir de l'article 168 du code de la famille et de l'aide sociale,
- 2) les foyers d'accueil médicalisé initiés depuis 1986 organisant le financement de l'hébergement par les conseils généraux et les dépenses de soins par un forfait versé par l'assurance maladie,
- 3) les maisons d'accueil spécialisées définies à l'article 46 de la loi d'orientation des personnes handicapées du 30 juin 1975 prévues pour recevoir des personnes nécessitant des soins constants et qui sont financées en totalité par l'assurance maladie.

### Services d'accompagnement à la vie sociale

Ces services ont pour mission de favoriser le maintien de la vie à domicile pour les personnes en situation de handicap qui le souhaitent, en apportant l'aide sociale adéquate et en coordonnant les aides techniques et humaines nécessaires. Ils relèvent de l'article L.312-I du code de l'action sociale et des familles.

### Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Les ESAT (ex- CAT) sont des structures médico-sociales ayant une activité productive. Un accent important est mis sur le soutien éducatif, social, psychologique.

Les travailleurs ne sont pas considérés comme des salariés. Ils ont une capacité de travail inférieure à 33% et ne jouissent de la garantie de ressource à 70% du SMIC que lorsqu'ils ont au moins 20% de capacité de travail.

A la différence des entreprises adaptées, les établissements et services d'aide par le travail bénéficient d'une prise en charge fixée par l'agence régionale de santé dont ils dépendent.

## **Autres structures**

### **1. Etablissements**

#### Entreprises adaptées (EA)

Ce sont les structures de travail protégé les plus proches du milieu ordinaire. Elles relèvent de la loi d'orientation 1975. Le ministère du travail verse une subvention annuelle dont le montant est variable.

L'Etat subventionne l'emploi des personnes en situation de handicap par le système de l'aide au poste, qui s'est substitué à la garantie de ressources, et suppose que la personne ait bénéficié de la reconnaissance de travailleur handicapé par la CDA, qu'elle ait été orientée vers le milieu du travail et que sa candidature ait transité par un service public de l'emploi. Les personnes relèvent dès leur embauche du code du travail.

#### Centres de distribution de travail à domicile (CDTD)

Ils obéissent aux mêmes règles que celles des entreprises adaptées, si ce n'est que les salariés travaillent à domicile.

### **2. Secteur « mouvement »**

#### Délégations

Véritable démultiplication du mouvement associatif, les délégations sont les cellules départementales de base d'APF France handicap.

Elles sont des maillons indissociables de la grande chaîne de solidarité que constitue l'association. Comme telles, elles participent aux objectifs de celle-ci concernant l'ensemble des personnes handicapées de France atteintes de déficience motrice. Cette participation entraîne leur unicité et leur orientation commune.

#### APF Evasion

APF Evasion, le service de vacances d'APF France handicap, a pour mission d'organiser et de gérer des séjours de vacances pour adultes et jeunes handicapés moteurs ou polyhandicapés. Plus de 2 000 vacanciers partent chaque année dans 120 séjours d'une durée de deux à quatre semaines, en France ou à l'étranger. Ils sont encadrés par 2.000 accompagnateurs au pair. APF Evasion propose un large éventail de formules : séjours détente et découverte, séjours culture et tourisme, séjours thématiques, circuits à l'étranger, séjours familiaux, maisons d'enfants à caractère sanitaire, séjours spécifiques aux personnes polyhandicapées.

APF Evasion bénéficie des agréments Jeunesse et Sport, ainsi que de l'agrément de tourisme.



*Compte d'emploi annuel  
des ressources  
2018*



Compte d'emploi annuel des ressources.....	page 38
Annexe au compte d'emploi annuel des ressources.....	page 39
Graphiques.....	page 53

**Compte d'emploi annuel des ressources - Année 2018**

<b>EMPLOIS (en euros)</b>	<b>Emplois en 2018 de l'ensemble de l'association</b>	<b>Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2018</b>	<b>RESSOURCES (en euros)</b>	<b>Ressources en 2018 de l'ensemble de l'association</b>	<b>Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018</b>
			<b>Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice (note 8)</b>		<b>7 373 063</b>
<b>Missions sociales (note 2)</b>	<b>709 488 397</b>	<b>12 779 270</b>	<b>Ressources collectées auprès du public (note 9)</b>	<b>29 766 945</b>	<b>29 766 945</b>
▪ Action hors établissements ou services			▪ Dons manuels	15 622 892	15 622 892
Accueil, défense des droits, loisirs, vie associative	23 019 330		▪ Legs	13 726 149	13 726 149
Séjours de vacances	3 519 545		▪ Cession des dons en nature	417 904	417 904
Actions de formation	2 688 618				
▪ Etablissements et services			<b>Autres fonds privés (note 10)</b>	<b>1 238 408</b>	
Etablissements et services pour enfants et adolescents	198 506 398		▪ Subventions privées	1 238 408	
Etablissements d'hébergement et d'activités sociales	237 553 560				
Entreprises et services de travail adapté	143 144 082		<b>Subventions et autres concours publics (note 11)</b>	<b>612 856 422</b>	
Services d'accompagnement à domicile	100 381 174		▪ Prix de journée et dotation globale des établissements	559 764 533	
▪ Actions de communication relatives aux missions sociales	675 692		▪ Subventions des collectivités & divers	53 091 889	
			<b>Autres produits (note 12)</b>	<b>118 168 803</b>	
<b>Frais de recherche de fonds (note 3)</b>	<b>8 584 595</b>	<b>8 458 806</b>	▪ Ressources issues des actions de communication	170 481	
▪ Frais d'appel à la générosité du public	7 612 988		▪ Travaux à façon et ventes de produits	76 774 407	
▪ Frais de traitement des dons et legs	787 887		▪ Participations des usagers, cotisations des adhérents, et divers	14 606 857	
▪ Frais de recherche des autres fonds privés	183 719		▪ Remboursement de charges de personnel et de formation	9 574 239	
			▪ Participations diverses aux frais du siège et informatiques	3 706 736	
<b>Frais de fonctionnement (note 4)</b>	<b>34 612 354</b>	<b>7 971 375</b>	▪ Produits financiers	816 046	
▪ Fonctionnement de l'APF	34 612 354		▪ Produits exceptionnels	12 520 037	
			<b>TOTAL DES RESSOURCES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT (I)</b>	<b>762 030 577</b>	
<b>TOTAL DES EMPLOIS INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT<sup>1</sup> (I)</b>	<b>752 685 346</b>		<b>Reprises de provisions (note 13) (II)</b>	<b>6 857 670</b>	
<b>Dotations aux provisions (note 5) (II)</b>	<b>7 026 278</b>		<b>Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (note 14) (III)</b>	<b>3 141 633</b>	
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées (note 6) (III)</b>	<b>4 276 574</b>		<b>Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (IV)</b>		<b>228 469</b>
<b>Excédent de ressources de l'exercice (note 15) (IV)</b>	<b>8 041 683</b>		<b>Insuffisance de ressources de l'exercice (note 15) (V)</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>772 029 880</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>772 029 880</b>	<b>29 995 414</b>
▪ Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (note 7) (V)					
▪ Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (note 7) (VI)		<b>-2 020</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLI<sup>1</sup></b>		<b>29 207 431</b>	<b>RAPPEL TOTAL EMPLOIS FINANCES PAR RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLI</b>		<b>29 207 431</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC, NON AFFECTEES E' NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>8 161 046</b>



## **Annexe au compte d'emploi annuel des ressources**

*Année 2018*

---

### **1 . Méthode d'élaboration**

#### Présentation de l'activité :

APF France handicap a été déclarée à la Préfecture de Paris le 26 avril 1933, et reconnue d'utilité publique le 23 Mars 1945.

« Elle a pour buts :

- la participation sociale des personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés;
- leur défense à titre collectif et individuel;
- l'amélioration de la situation sociale, matérielle et de leur état de santé des personnes, enfants ou adultes, atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés et de leur famille;
- La participation de tous à ces actions.

*La durée de l'association est illimitée. Elle a son siège à Paris ».*  
(Article 1 des statuts de l'association modifiés en dernier lieu le 13 février 2008).

Ainsi, **APF France handicap est un mouvement national de défense et de représentation des personnes ayant un handicap moteur et de leur famille qui regroupe plus de 25000 adhérents.**

**Elle est aussi gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux :** elle accompagne au quotidien plusieurs milliers d'enfants ou d'adultes dans le choix de leur mode de vie : scolarité et éducation, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, loisirs et vacances, sports,...

Plus précisément, son activité s'exerce dans plusieurs domaines :

**APF France handicap accompagne et défend** les personnes en situation de handicap moteur et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. Ainsi, nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits (tels que l'accès à tout pour tous), APF Evasion organise des séjours de vacances en France et à l'étranger, APF Formation développe des activités de formations spécifiques au secteur médico-social.

**APF France handicap gère des établissements** de santé, médico-sociaux et sociaux, dont le poids témoigne d'une implication forte à apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap. Ces établissements s'adressent aussi bien aux tout - jeunes ou adolescents, qu'aux adultes (établissements d'hébergement et d'activités sociales, services d'accompagnement à domicile, et entreprises et services de travail adapté). Ils assurent ou favorisent, selon les âges, dépistage du handicap, rééducation, scolarité, formation professionnelle, hébergement, insertion professionnelle et sociale, accompagnement à domicile, à partir d'un projet individualisé.

Pour réaliser son objet social, l'association utilise elle-même les produits de la générosité du public qu'elle collecte ; elle a donc un caractère redistributif marginal.

### Présentation du compte d'emploi des ressources :

Le Compte d'Emploi des Ressources a été institué par la loi du 7 août 1991, et ses modalités d'élaboration ont été fixées par un arrêté du 30 juillet 1993. Depuis une ordonnance de 2005, il fait partie intégrante des comptes annuels.

Il a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés.

Le modèle de tableau est désormais normalisé par la réglementation comptable, et ce depuis les comptes 2009 : il prévoit de retracer, d'une part la totalité des emplois et ressources de l'association, et d'autre part les seuls emplois et ressources relatifs aux dons et legs (règlement CRC n°2008-12 du 17 mai 2008, homologué par arrêté ministériel du 11 décembre 2008).

Ce modèle, établi à partir du compte de résultat, distingue :

- les emplois relatifs aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, et aux frais de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations aux provisions et aux fonds dédiés
- les ressources par nature : celles issues de la générosité du public, les subventions privées, les subventions et concours publics, les autres produits. S'y ajoutent les reprises de provisions et de fonds dédiés.
- le résultat de l'exercice équilibre les emplois et ressources, puisque ceux-ci doivent concorder avec le compte de résultat
- les emplois financés par la générosité du public comprennent également la fraction des investissements significatifs financés par dons ou legs.

### Destination des ressources issues de la générosité du public :

Le tableau normalisé de compte d'emploi des ressources permet, depuis 2009, d'identifier en lecture directe l'affectation par type d'emplois des dons et legs utilisés dans l'année.

Il importe de préciser que **les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés par nos délégations**, dont la vocation est plus précisément de défendre au plan local les droits des personnes en situation de handicap (notamment en matière d'accessibilité, de ressources, d'emploi, de tourisme, etc.), d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement (séjours de vacances locaux, réunions, ateliers thématiques, sorties et spectacles, etc.), et de subventionner nos services d'aide humaine et sociale qui n'ont pas le statut d'établissement médico-social (lorsque ces derniers ne sont pas suffisamment financés par fonds publics).

**Les fonds issus de la générosité du public permettent également de financer une partie des frais de fonctionnement de l'association.** Enfin, leur emploi dans les autres structures de l'association reste plus faible, et finance le plus souvent une partie de leurs investissements.

### Éléments relatifs à l'élaboration du CER

Les rubriques des missions sociales sont alimentées par lecture directe de la comptabilité générale de nos structures. Seuls les coûts afférents au service « politiques d'inclusion » (défense des droits des personnes en situation de handicap) et aux revues « Faire Face » et « Ensemble » (communication relative aux missions sociales) proviennent de la comptabilité analytique des délégations et du siège, et comprennent essentiellement des charges directes.

Les rubriques de frais de recherche de fonds sont alimentées à partir de la comptabilité analytique des délégations et du siège. Ils comportent néanmoins essentiellement des charges directes. Ils peuvent toutefois inclure des charges de personnel, ventilées généralement au prorata du temps passé.

La rubrique des frais de fonctionnement est alimentée par lecture directe de la comptabilité générale du siège et du service informatique.

Les dotations et reprises de provisions sont exclues de ces différentes rubriques, et présentées distinctement. Il en est de même des « engagements à réaliser sur ressources affectées » et du « report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » (cf notes 6 et 14). Enfin, certains flux internes sont éliminés des charges et produits (cf notes 2 et 12)

## 2 . Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation de notre objet social, à savoir :

- l'ensemble des coûts de nos structures (excepté ceux listés ci-après). Ces coûts disparaîtraient si la mission sociale qu'elles exercent s'arrêtait. Ils comportent donc les charges de personnel, les frais financiers et de fonctionnement de nos structures. Cette définition est conforme au cadre proposé par la réglementation comptable.
- les coûts de notre service « politiques d'inclusion », chargé de la défense des droits des personnes en situation de handicap
- les coûts de la communication relative aux missions sociales, à l'exclusion des campagnes de communication institutionnelle. Sont donc inclus dans cette rubrique des missions sociales les frais relatifs aux revues « Faire Face » et « Ensemble », et d'édition de livres.

Les coûts de nos structures, qui sont retraités pour être exclus des missions sociales et être intégrés aux autres rubriques, ou éliminés des emplois et ressources, sont les suivants :

- Les frais de recherche de fonds engagés par nos délégations départementales
- Les dotations aux provisions, classées distinctement pour éviter d'être comptabilisées deux fois en missions sociales
- Les dotations aux fonds dédiés qui n'ont pas lieu d'être intégrées
- Les flux internes que sont les frais de siège, la contribution de solidarité de nos délégations départementales, les prestations de notre service informatique, les prestations de nos établissements de travail adapté et la facturation interne des séjours de vacances APF Evasion aux délégations départementales (qui sont éliminés des charges et des produits, et ne figurent donc pas dans le CER)

La répartition par nature de charges et secteurs d'activité est la suivante :

	Achats	Services	Autres services	Impôts	Charges de	Autres charges	Charges	Charges	Dotations	TOTAL 2018
		extérieurs	extérieurs	et taxes	personnel	de gestion	financières	exceptionnelles	amort.	
<b>Action associative</b>										
Accueil, défense des droits, lois	1 059 321	2 754 236	3 184 864	1 071 655	13 465 798	70 136	17 352	244 547	1 151 422	23 019 330
- dont délégations départementales	1 058 557	2 733 450	2 991 962	1 000 945	12 502 518	37 936	17 352	244 547	1 151 422	21 738 688
- dont serv. "politiques d'inclusion"	764	20 786	192 901	70 710	963 279	32 200				1 280 641
Séjours de vacances (APF EVASION)	249 711	1 094 202	902 583	72 639	1 099 848	4 341		23 627	72 594	3 519 545
Actions de formation (APF FORMATION)	23 016	216 428	1 015 723	93 740	1 306 005	668		3 355	29 682	2 688 618
<b>Total action associative</b>	<b>1 332 048</b>	<b>4 064 866</b>	<b>5 103 170</b>	<b>1 238 034</b>	<b>15 871 651</b>	<b>75 145</b>	<b>17 352</b>	<b>271 529</b>	<b>1 253 697</b>	<b>29 227 493</b>
<b>Etablissements et services</b>										
Pour enfants et adolescents	7 249 554	12 052 903	26 576 164	10 847 504	131 452 545	494 994	731 221	675 099	8 426 415	198 506 398
Hébergement & activités sociales	14 550 217	22 001 004	28 298 891	11 341 895	152 507 607	972 194	422 956	316 143	7 142 652	237 553 560
Travail adapté	18 401 247	8 673 977	10 315 594	3 479 552	96 502 119	163 866	339 994	922 671	4 345 062	143 144 082
Accompagnement	2 656 128	5 109 471	9 088 719	5 659 365	72 737 503	354 195	926 581	307 083	3 542 129	100 381 174
- dont services médico-sociaux	2 639 780	5 054 475	8 668 990	5 637 683	72 556 568	343 841	925 992	302 247	3 525 757	99 655 334
- dont services en gestion directe	16 347	54 996	419 729	21 682	180 935	10 354	589	4 835	16 373	725 840
<b>Total établissements et serv.</b>	<b>42 857 147</b>	<b>47 837 355</b>	<b>74 279 368</b>	<b>31 328 316</b>	<b>453 199 773</b>	<b>1 985 248</b>	<b>2 420 752</b>	<b>2 220 997</b>	<b>23 456 258</b>	<b>679 585 213</b>
<b>Communication s/missions soc.</b>										
Frais de la revue "Ensemble"			103 772	2 176	14 243					120 191
Frais de la revue "Faire Face"		114	10 469	143 778	21 991	364 775	14 064			555 191
Livres		309								309
<b>Total com. sur missions soc.</b>	<b>423</b>	<b>10 469</b>	<b>247 550</b>	<b>24 168</b>	<b>379 018</b>	<b>14 064</b>				<b>675 692</b>
<b>Total des missions sociales</b>	<b>44 189 617</b>	<b>51 912 690</b>	<b>79 630 088</b>	<b>32 590 518</b>	<b>469 450 441</b>	<b>2 074 458</b>	<b>2 438 104</b>	<b>2 492 526</b>	<b>24 709 956</b>	<b>709 488 397</b>

En 2018, l'APF a engagé une somme totale de 709 488 397 € au titre de ses missions sociales représentant 91,9 % du total de ses emplois.

Cette somme est en progression de + 2.5% par rapport à l'exercice 2017.

Le total de 709 488 397 € consacré aux missions sociales a été employé à hauteur de 95,8 % pour les établissements et services, de 4,1% pour l'action militante et associative, et de 0,1% pour les actions de communication relatives aux missions sociales. Elle est utilisée à 66,4 % sous forme de charges de personnel salarié (notamment du fait de l'importance des besoins paramédicaux et éducatifs des usagers de nos établissements et services médico-sociaux).

L'ensemble des missions sociales se décompose comme suit :

- 3,2 % pour le développement de la vie associative, des loisirs et rencontres entre personnes ayant un handicap moteur, l'action en faveur de l'accessibilité et de défense des droits des personnes en situation de handicap, et une partie du financement des services d'aide humaine qui n'ont pas le statut d'établissement médico-social lorsqu'ils sont insuffisamment subventionnés par les pouvoirs publics (secteur des délégations départementales et du service « politiques d'inclusion »),
- 0,5 % pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances (secteur APF Evasion),
- 0,4 % pour les prestations de formations médico-sociales (secteur APF Formation)
- 28 % pour l'action médico-sociale précoce, l'éducation et les soins spécialisés à domicile, l'éducation motrice, et la formation professionnelle (secteur des établissements médico-éducatifs pour enfants, adolescents et jeunes adultes),
- 33,5 % pour l'hébergement et les activités d'intégration à la vie sociale (secteur des foyers),
- 20,2 % pour l'insertion professionnelle (secteur des établissements de travail protégé),
- 14,1 % pour les services d'accompagnement à domicile et d'assistance dans la vie domestique
- 0,1 % pour les frais de communication relative aux missions sociales, par l'intermédiaire de nos revues « Faire Face » et « Ensemble »

Conformément aux demandes de la Cour des comptes, un certain nombre de flux internes sont éliminés à la fois des emplois et des ressources, et pour un montant équivalent. Il s'agit des participations de toutes nos structures au financement du siège national (de 15 256 591 €), de la participation des EA au redressement des Délégations (289 585 €), des prestations internes de notre service informatique (de 5 967 056 €) et de nos établissements de travail adapté (de 6 402 348 €), et des mises à disposition internes de personnel (de 2 848 993 €). Ces sommes sont donc éliminées des missions sociales. Corrélativement, le produit correspondant a été éliminé des ressources. L'élimination de ces flux purement internes à l'association ne modifie en rien le résultat de l'exercice.

Il faut noter également que les dotations aux provisions sont également éliminées des missions sociales, et identifiées sur une ligne spécifique (cf note 5). En effet, l'absence de leur élimination conduirait à inscrire deux fois la même somme en missions sociales : une première fois l'année au cours de laquelle la provision est dotée, et une seconde fois l'année où la charge correspondante est engagée.

### 3 . Frais de recherche de fonds

Cette rubrique retrace les frais d'appel à la générosité du public, les frais de traitement des dons et legs et les frais de recherche des autres fonds privés.

#### A. Les frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent principalement aux frais de conception, de fabrication et d'envoi de mailings (à l'exclusion des frais directs relatifs à la revue « Ensemble », inclus en missions sociales). S'y ajoutent : les frais relatifs à la semaine nationale, à l'opération Handidon, à la promotion et au développement des legs (frais engagés par le siège, y compris les charges de personnel afférentes), les frais relatifs à la collecte des textiles et des autres dons.

Ils se décomposent de la façon suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES				TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs	
Promotion & développement des legs				423 131					423 131
Semaine nationale	199 988								199 988
Frais d'appel de dons (mailings)	5 895 111			15 510					5 910 621
Frais sur autres dons	688 752								688 752
Frais de collecte de textiles	390 496								390 496
<b>Total appel à la générosité</b>	<b>7 174 347</b>			<b>438 641</b>					<b>7 612 988</b>

Les charges du personnel du siège affecté au développement des ressources issues de la générosité du public figurent dans les frais d'appel à la générosité du public. Il s'agit du personnel affecté à la gestion du mailing qui a été refacturé par le siège aux délégations, et du personnel en charge du développement des legs. Figurent donc dans les « frais d'appel à la générosité du public » des charges de personnel du siège à hauteur de 276 051 € (contre 251 137 € en 2017).

La répartition des frais par nature se décompose comme suit :

	Dons manuels	Dons en nature	Legs	Total
Achats divers et fournitures	75 613	45 286		120 899
Locations mobilières (fichiers...)	64 043	396		64 439
Personnel extérieur	77	331		407
Honoraires collecte de fonds	78 350			78 350
Annonces et insertions	1 382	1 700	379 578	382 660
Brochures, dépliants, catalogues	3 938 886	540	11 649	3 951 075
Frais de publication	94 429			94 429
Affranchissements et routage	1 757 003	626		1 757 629
Traitement externe de fichiers	-1 846			-1 846
Autres services extérieurs	62 228	95 512	31 905	189 644
Charges de personnel	709 864	211 741		921 605
Autres charges diverses	19 333	34 365		53 698
<b>Total des frais</b>	<b>6 799 361</b>	<b>390 496</b>	<b>423 131</b>	<b>7 612 988</b>
Ressources collectées	15 622 892	417 904	13 726 149	29 766 945
Ratio frais / ressources (en %)	43.5%	93.4%	3.1%	25.6%

Ce tableau fait ressortir un ratio de frais égal à 25,6% des ressources correspondantes, ce qui revient à dire que pour obtenir 100 euros en dons ou legs, l'association en dépense 25,6 pour l'appel à la générosité du public.

Les frais d'appel à dons par mailing, d'un montant total de 5 995 651 €, peuvent se décomposer de la manière suivante selon le type de campagne d'appel aux dons auquel ils se rapportent :

- Fidélisation (donateurs existants et réactivation ou relances) : 52,9% du total des frais d'appel à dons par mailings
- Prospection (recherche de nouveaux donateurs) : 42,2% du total des frais d'appel à dons par mailings
- Frais communs aux différentes campagnes : 4,8% du total des frais d'appel à dons par mailings

Précisons que les frais sur legs correspondent aux frais dits de promotion et de développement, c'est à dire engagés pour développer ce type de ressources. Les charges liées à la cession des biens reçus en legs sont présentées quant à elles en diminution des ressources, conformément aux règles comptables en vigueur (d'où un ratio de frais peu élevé pour les legs).

Conformément aux recommandations de l'IGAS, les ventes d'objets divers réalisées lors des collectes de dons pendant la semaine nationale des personnes en situation de handicap sont exclues des ressources collectées grâce à la générosité du public, et sont classées en « ventes de produits » (cf note 12). Aussi les frais directs d'achats de ces objets ont-ils été également exclus des frais d'appel à la générosité du public, et figurent en missions sociales.

### B. Les frais de traitement des dons et legs

Ces frais correspondent aux frais externes de traitement des dons collectés par mailings (ouverture des enveloppes, enregistrement et encaissement des dons, analyses statistiques), d'envoi des reçus fiscaux ou des dons reçus au prestataire externe, ainsi que les frais de la direction des successions du siège en charge du traitement administratif et juridique des legs (y compris les charges de personnel).

**C. Les frais de recherche des autres fonds privés** correspondent aux charges du personnel du siège affecté aux opérations de mécénat et parrainage et aux autres frais directs engagés par le siège pour ce type d'opérations. Il n'a pas été possible de distinguer les frais engagés par nos structures pour les opérations de mécénat et parrainage, mais celles-ci demeurent marginales.

**D. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics :** il faut signaler que les charges liées à l'obtention des prix de journée ou dotation globale, et des subventions publiques sont constituées essentiellement de charges de personnel qui ne peuvent pas être dissociées soit des missions sociales (pour nos structures), soit des frais de fonctionnement (pour notre siège).

## 4 . Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de l'association correspondent aux charges du siège national et du service informatique, à l'exception des postes suivants :

- Les frais du service « politiques d'inclusion » et de la revue « Faire Face » intégrés aux missions sociales (respectivement aux rubriques « accueil et défense des droits » et « actions de communication relatives aux missions sociales »)
- Les frais de recherche de fonds (frais de mailing, de promotion et de développement des legs, de semaine nationale, de la direction des successions, de mécénat et parrainage), qui sont inclus à la rubrique « frais de recherche de fonds »
- Les dotations aux provisions du siège et du service informatique, classées distinctement pour éviter d'être comptabilisées deux fois
- Les dotations aux fonds dédiés du siège et du service informatique qui n'ont pas lieu d'être intégrées

Les frais de fonctionnement comprennent donc des coûts de support aux missions sociales et d'animation de notre réseau, ainsi que des frais généraux (parmi lesquels les coûts de communication institutionnelle).

	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes	Charges de personnel	Autres charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations amort.	TOTAL 2018
Siège national	-419 463	1 550 474	5 141 056	1 352 379	15 560 238	782 607	410 110	80 112	822 742	25 280 255
Service informatique	2 266 662	2 279 808	714 993	220 366	2 323 040	15	18 563	734 952	773 702	9 332 099
<b>Total</b>	<b>1 847 199</b>	<b>3 830 281</b>	<b>5 856 048</b>	<b>1 572 745</b>	<b>17 883 278</b>	<b>782 622</b>	<b>428 673</b>	<b>815 063</b>	<b>1 596 444</b>	<b>34 612 354</b>

Ces frais de fonctionnement, pour la part provenant du siège qui s'élève à 25,3 M€, ne sont compensés qu'à hauteur de 15,3 M€ par nos structures (dont 11,1 M€ dans nos établissements médico-sociaux et de santé), soit une participation de 60%. Cette participation est fixée, pour les établissements médico-sociaux (qui représentent trois quarts du budget de l'association), par les pouvoirs publics.

Les frais de fonctionnement représentent 4,5 % du total des emplois.

## 5 . Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont exclues des autres rubriques du compte d'emploi des ressources, et présentées sur une ligne distincte, pour éviter que la somme correspondante ne figure deux fois dans lesdites rubriques, comme cela est expliqué aux notes 2 et 4.

La décomposition de ces dotations aux provisions est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES				TOTAL 2018	
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. humaine	Aide Médico-éducatifs		
<b>Dotations aux provisions</b>										
- d'exploitation	5 100			70 775	446 044	973 368	269 054	14 377	1 848 783	3 627 501
- financières				671 000		1 377			781	673 157
- exceptionnelles	14 000			30 000	459 976	1 126 212	149 360		946 070	2 725 619
<b>Total</b>	<b>19 100</b>			<b>771 775</b>	<b>906 020</b>	<b>2 100 957</b>	<b>418 414</b>	<b>14 377</b>	<b>2 795 634</b>	<b>7 026 278</b>

Les dotations les plus importantes, en 2018, comprennent notamment l'obtention de crédits destinés à l'investissement dans nos établissements médico-sociaux (1,2 M€).

## 6 . Engagements à réaliser sur ressources affectées

Cette rubrique enregistre les actions que APF France handicap s'est engagée à effectuer en 2018 mais n'a pas encore réalisées, et pour lesquelles les financements ont été reçus en 2018. Ces engagements 2018 s'élèvent à 4 276 574 €.

Ils s'ajoutent aux ressources restant à utiliser des exercices passés, et les portent ainsi à 15 978 371 €. La variation de cette somme se décompose comme suit :

	Ressources restant à utiliser fin 2017	régularisations 2017 (virements de poste à poste)	Engagements pris d'utilisation de ressources 2018	Utilisation en 2018 de ressources antérieures	Ressources restant à utiliser fin 2018
<b>Par financement</b>					
Dons affectés	750 814	2 572	75 742	84 394	744 733
Legs affectés	749 606		2 000	221 817	529 789
Subventions affectées	12 886 209	454 230	4 198 832	2 835 422	14 703 850
<b>Total</b>	<b>14 386 628</b>	<b>456 802</b>	<b>4 276 574</b>	<b>3 141 633</b>	<b>15 978 371</b>

Ce poste inclut les indemnités de départ en retraite inscrites dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux. Ces indemnités, préalablement comptabilisées en provisions pour risques et charges, le sont désormais en fonds dédiés sur subventions, suite à une position prise par la compagnie nationale des commissaires aux comptes (à hauteur de 7,7 M€).

## 7 . Acquisitions d'immobilisations brutes par les ressources collectées auprès du public

En 2018, aucun investissement n'a été financé sur les fonds propres de l'association issus des ressources collectées auprès du public.

La dotation aux amortissements des biens financés, au cours des exercices passés (depuis 2009) par de tels fonds propres, est neutralisée conformément à la réglementation comptable, à hauteur de 2 020 €.

## 8 . Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le report au 1<sup>er</sup> janvier des dons et legs, non affectés et non utilisés des exercices antérieurs est égal au solde à reporter de l'exercice précédent.

En 2009, lors de la première application de cette disposition prévue par la réglementation comptable, l'association a opté pour le calcul de ce montant au moyen de la méthode simplifiée, car elle ne dispose pas de l'historique des fonds issus de la générosité du public, non affectés et non utilisés depuis sa création en 1933. Le pourcentage moyen de dons et legs non affectés, collectés sur les trois derniers exercices (soit de 2006 à 2008), ressortait alors à 6,49% de l'ensemble des ressources de l'association. Ce pourcentage a été appliqué, conformément à la réglementation comptable, à la part des fonds associatifs et empruntés non utilisée à l'investissement, tels qu'elle apparaît au bilan au 31.12.2008 de l'association (soit 19 622 244 €), pour déterminer le report en 2009 des dons et legs collectés antérieurement, non affectés et non utilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (qui s'élevait à 1 273 484 €).

## 9 . Ressources collectées auprès du public

Les ressources issues de la générosité du public peuvent se décomposer de la façon suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico- éducatifs	
<b>Dons manuels</b>										
Semaine nationale	74 694									74 694
Dons (mailing)	13 937 183	13 941		31 127						13 982 251
Autres dons manuels	944 952	116 841		355 644	63 221	23 132	13 811		48 345	1 565 947
<b>Total des dons manuels</b>	<b>14 956 830</b>	<b>130 782</b>		<b>386 771</b>	<b>63 221</b>	<b>23 132</b>	<b>13 811</b>		<b>48 345</b>	<b>15 622 892</b>
<b>Dons en nature</b>										
Cession des textiles usagés	400 163									400 163
Autres dons en nature	17 741									17 741
<b>Total des dons en nature</b>	<b>417 904</b>									<b>417 904</b>
<b>Legs</b>										
Cession de biens reçus en legs	4 749 586	401 000		8 575 563						13 726 149
<b>Total des legs</b>	<b>4 749 586</b>	<b>401 000</b>		<b>8 575 563</b>						<b>13 726 149</b>
<b>Total Générosité du public</b>	<b>20 124 319</b>	<b>531 782</b>		<b>8 962 334</b>	<b>63 221</b>	<b>23 132</b>	<b>13 811</b>		<b>48 345</b>	<b>29 766 945</b>

Elles sont constantes par rapport à 2017 (29 727 330 €).

### Dons manuels :

Les dons manuels sont collectés principalement par publipostage et au cours de la semaine nationale des personnes en situation de handicap, de notre opération nationale Handidon ou de manifestations locales.



Les dons sont, pour l'essentiel, affectés aux activités courantes de nos délégations départementales, rappelées en note 1.

Les campagnes d'appel de fonds organisées par APF France handicap ne sont généralement pas dédiées à une activité déterminée, mais à l'ensemble de la mission sociale de l'association. Les fonds sont affectés à la délégation départementale initiatrice de la collecte et dont dépend le lieu de résidence du donateur.

Les ventes d'objets divers réalisées lors des campagnes d'appel à la générosité du public ou à l'occasion de galas-tombolas sont exclues des dons collectés, et sont positionnés dans la rubrique « autres produits », conformément aux recommandations de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

#### Dons en nature :

Ils sont composés principalement du produit de la cession de vêtements reçus en dons, soit à des industriels, soit lors de friperie (pour 400 163 €), en hausse de 2% par rapport à 2017. Les autres ventes de dons en nature se sont élevées, en 2018, à 17 740 €.

#### Legs :

Les biens reçus en legs sont généralement vendus, conformément à la loi, mais peuvent être conservés pour les besoins du fonctionnement de l'association. Le montant figurant en ressources correspond donc à la valeur de cession des biens encaissée dans l'année.

Les legs en attente de cession, dont la valeur est estimée à 23 113 593 €, ne sont pas comptabilisés, ni en résultat, ni en fonds propres, conformément aux règles comptables en vigueur. Ils ne sont donc pas incorporés au compte d'emploi des ressources.

#### Répartition par structures :

Le tableau ci-dessus présente la répartition des dons et legs collectés en 2018 par type de structures, et donc par type d'activités, tels qu'ils figurent dans les comptes de chaque entité.

**Nos délégations départementales bénéficient donc de 67,6% des ressources issues de la générosité publique collectées en 2018, et le siège national en reçoit 30% pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association, mais également une part des missions sociales.**

#### Importance relative des différentes ressources :

L'essentiel des ressources obtenues en 2018 provient, comme chaque année, des produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux qui représentent environ 73,5% de nos ressources 2018. La part des ressources issues de la générosité du public s'est élevée, en 2018, à 3,9% des ressources de l'année.

## 10 . Autres fonds privés

Cette rubrique enregistre les subventions d'entreprises (taxe d'apprentissage, mécénat), les subventions d'autres associations, et les subventions internes, selon la décomposition suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES				TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs	
<u>Subventions</u>									
Subventions privées	182 740			131 190	42 232	12 182	511 907	270 239	1 150 489
Subventions internes	55 563		31 001					1 355	87 919
<b>Total</b>	<b>238 303</b>		<b>31 001</b>	<b>131 190</b>	<b>42 232</b>	<b>12 182</b>	<b>511 907</b>	<b>271 594</b>	<b>1 238 408</b>

Comme précisé en note 2, la participation de nos EA au financement des Délégations a été éliminée des ressources et des emplois, pour son montant de 289 585 €.

## 11 . Subventions et autres concours publics

Les fonds publics ont représenté 80,4 % des ressources de l'association en 2018. Ils proviennent pour la plus grande part des prix de journée ou dotation globale alloués à nos établissements.

La perception de l'aide personnalisée au logement dans certains de nos foyers (qui a pour effet de minorer le prix de journée), a été rattachée à la ligne « subventions des collectivités & divers », de même que l'aide au poste perçue dans nos entreprises et services de travail adapté.

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES				TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs	
<b>Etablissements médico-sociaux</b>									
<b>Tarifification de l'activité</b>					<b>18 056 797</b>	<b>234 667 234</b>	<b>80 760 125</b>	<b>226 280 376</b>	<b>559 764 533</b>
<b>Subventions &amp; divers</b>									
Subventions, conventions	2 081 540	74 772	250 425	1 415 311	41 572 998	1 385 312	1 031 453	55 570	49 339 506
Complément de rémunération									
Aide personnalisée au logement					2	3 752 381			3 752 383
<b>Total subventions &amp; divers</b>	<b>2 081 540</b>	<b>74 772</b>	<b>250 425</b>	<b>1 415 311</b>	<b>41 572 999</b>	<b>5 137 693</b>	<b>1 031 453</b>	<b>55 570</b>	<b>53 091 889</b>
<b>Total fonds publics et assimilés</b>	<b>2 081 540</b>	<b>74 772</b>	<b>250 425</b>	<b>1 415 311</b>	<b>59 629 797</b>	<b>239 804 927</b>	<b>81 791 578</b>	<b>55 570 227 752 502</b>	<b>612 856 422</b>

## 12 . Autres produits

Cette rubrique regroupe un certain nombre de ressources :

### Ressources de communication :

Notre bulletin d'information « Ensemble » est destiné à nos donateurs ; et notre revue « Faire Face » à nos abonnés (personnes directement concernées par le handicap).

### Travaux à façons et ventes de produits :

L'essentiel de ce poste, rattaché aux fonds privés collectés par l'association, provient des travaux à façon réalisés par les personnes en situation de handicap de nos entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail, et centres de distribution de travail à domicile (ligne « Travaux à façon & autres ventes », d'un montant de 76 774 407 €).

Les ventes d'objets réalisées à l'occasion de galas-tombolas ou des campagnes d'appel à la générosité du public figurent également à cette rubrique, comme mentionné en note 3.

Comme précisé en note 2, les ventes et prestations internes réalisées par nos établissements de travail adapté ont été éliminées des ressources et des emplois, pour un montant de 6 402 348 €.

#### Participations des usagers, cotisations :

Cette ligne comprend des produits aussi divers que : cotisations des adhérents, contributions des usagers aux séjours de vacances, aux services d'auxiliaires de vie ou d'accompagnement, ainsi que leurs participations aux groupes de loisirs ou autres, paiement par le personnel des repas pris dans nos établissements. Sont également rattachées à cette rubrique les prestations de formation assurées par notre service de formation.

#### Remboursements de charges de personnel, participations diverses aux frais du siège et informatiques :

Les autres produits se composent pour l'essentiel des remboursements de charges de personnel (pour mises à disposition, absences, formation), des locations et autres produits divers de gestion courante.

Comme précisé en note 2, les flux internes que sont la participation aux frais de siège (15 256 591 €) et aux frais informatiques (5 967 056 €) versée par nos structures, de même que les mises à disposition internes de personnel (2 848 993 €), ont été éliminés des ressources et des emplois.

#### Produits financiers :

Les produits financiers ont pour origine l'intégralité des ressources liées à l'activité de l'association.

La décomposition chiffrée des « autres produits » est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. humaine	Aide éducative	Médico- éducatifs	
<b>Ressources de communication</b>										
Abonnements à "Faire Face"	-2 111			159 526						157 415
Vente de livres et documents	3 082		390	2 860	6 734					13 066
<b>Sous-total ress.communication</b>	<b>970</b>		<b>390</b>	<b>162 387</b>	<b>6 734</b>					<b>170 481</b>
<b>Travaux à façon, ventes</b>										
Cartes de vœux et prod.dérivés	165 926			9 079	12 800				21 013	208 817
Galas et tombolas	214 960				258	2 799			7 506	225 522
Travaux à façon & autres ventes	276 229	-7 572		8 488.25	76 029 677	5 722	-216	27 598	141	76 340 068
<b>Sous-total travaux à façon</b>	<b>657 115</b>	<b>-7 572</b>		<b>17 567</b>	<b>76 042 734</b>	<b>8 520</b>	<b>-216</b>	<b>27 598</b>	<b>28 660</b>	<b>76 774 407</b>
<b>Cotisations</b>	482 214		46 707	175						529 096
<b>Participations usagers &amp; person.</b>										
Participations des usagers	836 361	2 574 167	2 489 335	1 343	317 253	1 534 954	474 466	838 127	232 877	9 298 882
Participations du personnel	15 932	1 632	547	35 120	231 176	468 935	127 613		372 456	1 253 411
<b>Produits annexes</b>	152 206	11 059	3 080	189 761.28	2 684 547	112 575	86 335.69	32 894	253 012	3 525 469
<b>Sous-total participations div.</b>	<b>1 486 712</b>	<b>2 586 857</b>	<b>2 539 669</b>	<b>226 399</b>	<b>3 232 975</b>	<b>2 116 463</b>	<b>688 415</b>	<b>871 020</b>	<b>858 345</b>	<b>14 606 857</b>
<b>Personnel prêté</b>	97 375		17 447	485 277	5 360 444	153 247	249 969		211 729	6 575 488
<i>moins personnel prêté en interne</i>										-2 848 993
Indemnités journalières	43 751	4 967	1 204	62 858	633 488	934 301	255 121		369 531	2 305 221
Rbst formation, CE et CET	100 933	1 566		342 426	909 524	1 289 304	353 944	1 121	543 705	3 542 523
<b>Rembst salaires et formation</b>	<b>242 059</b>	<b>6 533</b>	<b>18 652</b>	<b>890 561</b>	<b>6 903 456</b>	<b>2 376 852</b>	<b>859 034</b>	<b>1 121</b>	<b>1 124 964</b>	<b>9 574 239</b>
<b>Prestations siège et informatiqu</b>				2 018 788						2 018 788
Locations diverses	216 359	1 240		20 786	189 454	101 986	15 910		146 487	692 221
Autres produits de gestion	11 252	120	855	67 972	94 684	124 484	70 266	738	625 357	995 727
<b>Sous-total divers</b>	<b>227 611</b>	<b>1 360</b>	<b>855</b>	<b>2 107 545</b>	<b>284 138</b>	<b>226 469</b>	<b>86 176</b>	<b>738</b>	<b>771 844</b>	<b>3 706 736</b>
<b>Produits financiers (HORS REPRISE P10)</b>	<b>336</b>	<b>1</b>		<b>811 026</b>	<b>129</b>	<b>1 538</b>	<b>2 251</b>		<b>764</b>	<b>816 046</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	1 333 151	38 207	1 208	876 900	5 390 258	913 239	325 080	925	2 445 046	11 324 014
Transfert de charges	97 788	41 982		277 692	297 728	169 718	46 198	-126	265 044	1 196 023
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 430 939</b>	<b>80 189</b>	<b>1 208</b>	<b>1 154 592</b>	<b>5 687 986</b>	<b>1 082 956</b>	<b>371 278</b>	<b>799</b>	<b>2 710 090</b>	<b>12 520 037</b>
<b>Total</b>	<b>4 045 742</b>	<b>2 667 369</b>	<b>2 560 774</b>	<b>5 370 077</b>	<b>92 158 152</b>	<b>5 812 800</b>	<b>2 006 938</b>	<b>901 276</b>	<b>5 494 667</b>	<b>118 168 803</b>

## 13 . Reprise de provisions

Les reprises de provisions sont exclues des autres rubriques du compte d'emploi des ressources, et présentées sur une ligne distincte. Leur décomposition est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs		
<b>Reprises de provisions</b>										
- d'exploitation	3 671	10 332		375 795	344 887	1 315 323	237 352		451 113	2 738 473
- financières				164 000						164 000
- exceptionnelles				65 012	273 342	921 767	77 790		2 617 286	3 955 197
<b>Total</b>	<b>3 671</b>	<b>10 332</b>		<b>604 807</b>	<b>618 229</b>	<b>2 237 091</b>	<b>315 142</b>		<b>3 068 399</b>	<b>6 857 670</b>

Les reprises de provisions comprennent notamment des reprises de provisions réglementées pour renouvellement d'actifs dans nos établissements et services médico-sociaux (pour 2,9 M€).

## 14 . Report des ressources affectées non utilisées

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2018
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs		
<b>Report de ressources antérieures</b>										
Report de subventions antérieures	64 511		62 829	249 860	332 835	752 363	168 316		1 204 707	2 835 422
Report de dons antérieurs	74 116			3 518			5 249		1 510	84 394
Report de legs antérieurs	221 817									221 817
<b>Report ressources antérieures</b>	<b>360 445</b>		<b>62 829</b>	<b>253 378</b>	<b>332 835</b>	<b>752 363</b>	<b>173 565</b>		<b>1 206 218</b>	<b>3 141 633</b>

Cette rubrique enregistre la part des ressources collectées au cours des années antérieures, affectées à un objet précis, qui a été utilisée au cours de l'exercice 2018.

L'ensemble des ressources affectées restant à utiliser au 31.12.2018 s'élève à 15 978 371 €, correspondant pour 7,7 M€ à des indemnités de départ en retraite à verser dans nos établissements et services médico-sociaux (cf note 6).

## 15 . Résultat de l'année

Le résultat comptable de l'association est excédentaire de 8 millions d'euros en 2018.

Il importe toutefois de signaler que ce résultat se scinde en deux parties :

un excédent comptable de +9,2 millions d'euros réalisé par nos établissements médico-sociaux qui, du fait de la réglementation, doit être retraité comme expliqué en note 14 de l'annexe aux comptes annuels, pour déterminer le véritable résultat issu de la gestion de ces établissements et services. Ce dernier est excédentaire, en 2018, de 10,9 millions d'euros (contre un excédent de 14,7 millions d'euros en 2017). Il est pour partie à restituer aux caisses de sécurité sociale ou aux conseils généraux (après approbation par les autorités de contrôle), sauf pour les structures ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

un déficit de 1,2 millions d'euros (contre un excédent de 0,5 millions d'euros en 2017) qui constitue le résultat revenant à l'association, et qui correspond au résultat du mouvement associatif (délégations départementales, une partie des services d'aide humaine, APF Evasion, APF Formation, et notre siège national) et des établissements de travail adapté.

## **16 . Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées en 2018**

Les dons et legs utilisés en 2018 ont été affectés aux emplois suivants :

- missions sociales à hauteur de 12,8 M€ (dont 11,5 M€ dans nos délégations départementales)
- frais de recherche de fonds à hauteur de 8,5 M€
- frais de fonctionnement à hauteur de 8 M€

L'affectation des ressources issues de la générosité du public par type d'emplois s'opère de la manière suivante :

- a) en premier lieu (affectation directe de ressources) :
  - affectation directe des ressources « générosité du public » en financement des frais d'appel à la générosité du public et des frais de traitement des dons et legs, à hauteur du montant de ces frais, de telle sorte que ces derniers soient intégralement financés par les dons et legs
  - affectation directe des abonnements aux revues Ensemble et Faire Face, et des produits divers de la revue Faire Face, en financement de ces deux revues, inscrites en missions sociales. Ces deux revues disposent en effet d'un financement spécifique, et ce n'est donc que la part non financée par ces ressources spécifiques qui est susceptible d'être couverte par une partie des dons et legs.
- b) en second lieu (détermination des emplois non financés par des ressources directes):
  - détermination, par secteurs d'activité, et pour chaque type d'emplois, du reliquat non financé par les ressources affectées directement à l'étape précédente (par différence)
  - on considère alors que ce reliquat des emplois non financés par des ressources directes, l'est indistinctement par l'ensemble des autres ressources, parmi lesquelles figurent les dons et legs
- c) en troisième lieu (affectation par emploi des dons et legs) :
  - répartition, par secteurs d'activité, des différentes ressources non affectées (parmi lesquelles les dons et legs) sur le reliquat non financé de chaque type d'emploi, calculé à l'étape précédente, au prorata de son importance respective.
  - pour ce faire, il est tenu compte de l'excédent ou du déficit du secteur d'activité :
    - o en cas d'excédent du secteur d'activité, on considèrera que l'ensemble des ressources de l'année du secteur (parmi lesquelles les dons et legs) ont été pour partie utilisées au financement des différents types d'emploi, et pour partie non utilisées. Seule la part utilisée sera répartie sur les différents types d'emplois.
    - o En cas de déficit du secteur d'activité, on considèrera que l'ensemble des emplois du secteur a été partiellement financé par un prélèvement sur les fonds propres de l'association, parmi lesquels figure une part de dons et legs. Cette part des emplois de l'année financée par les dons et legs collectés antérieurement sera calculée par application, à ce prélèvement sur les fonds propres, du pourcentage moyen, calculé sur les trois exercices précédents, de dons et legs reçus par l'association en rapport de l'ensemble des ressources de l'association.

## **17 . Bénévolat**

La valorisation du bénévolat n'est comptabilisée ni en charges ni en produits (cf note 30 de l'annexe aux comptes annuels) ; elle ne figure donc pas non plus dans le présent compte d'emploi des ressources.

25 000 personnes nous apportent leurs concours, sous forme d'interventions et de prestations bénévoles, principalement dans nos structures en gestion directe, dont 4 000 personnes de façon régulière.

Quantitativement, l'aide offerte par nos bénévoles réguliers peut être évaluée à 904 000 heures en 2018 (923 000 en 2017) dont la répartition par activité est la suivante :

- 36,8 % pour les activités de loisirs et rencontres de personnes en situation de handicap
- 27,9 % pour les activités de revendication, représentation et communication
- 18,3 % pour la collecte de ressources
  - 8,7 % pour le fonctionnement administratif de l'association
  - 3,3 % pour l'éducation et la vie professionnelle
  - 2,1 % pour l'aide humaine
  - 1,5 % pour l'insertion dans la vie sociale
  - 1,4 % pour l'amélioration du cadre de vie

La grande majorité de ces prestations bénévoles régulières sont effectuées dans nos délégations départementales (85% des heures) et lors des séjours de vacances organisés par APF Evasion (14% des heures).

## 18 . Eléments comptables

Le résultat du compte d'emploi annuel des ressources est identique à celui figurant dans les comptes annuels de l'association (au bilan et au compte de résultat), à savoir un excédent comptable de 8 041 683 €. La note 15 ci-dessus explicite le retraitement nécessaire de ce résultat et sa décomposition entre établissements sous gestion contrôlée et activités en gestion directe de l'association.

Le total des emplois et des ressources du compte d'emploi annuel des ressources (CER) peut être rapproché, respectivement, du total des charges et des produits du compte de résultat de la manière suivante :

2018		
Total des emplois du CER	772 029 880	
<i>moins</i> : excédent de ressources de l'exercice	-8 041 683	
<i>plus</i> : participation des structures aux frais du siège	15 256 591	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : abondement à la contribution de solidarité des délégations	289 585	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : charges de personnel refacturées entre structures APF	2 848 993	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : participation des structures aux frais du service informatique	5 967 056	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : biens et services acquis à nos établissements de travail adapté	6 402 348	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : facturation interne des séjours de vacances APF Evasion à nos DD	_____	élimination en emplois et en ressources
Total reconstitué	794 752 770	
Total des charges du compte de résultat	794 752 770	
Total des ressources du CER	772 029 880	
<i>plus</i> : participation des structures aux frais du siège	15 256 591	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : contribution de solidarité des délégations	289 585	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : produit de refacturation interne de charges de personnel	2 848 993	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : participation des structures aux frais du service informatique	5 967 056	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : biens et services acquis à nos établissements de travail adapté	6 402 348	élimination en emplois et en ressources
<i>plus</i> : facturation interne des séjours de vacances APF Evasion à nos DD	_____	élimination en emplois et en ressources
Total reconstitué	802 794 453	
Total des produits du compte de résultat	802 794 453	

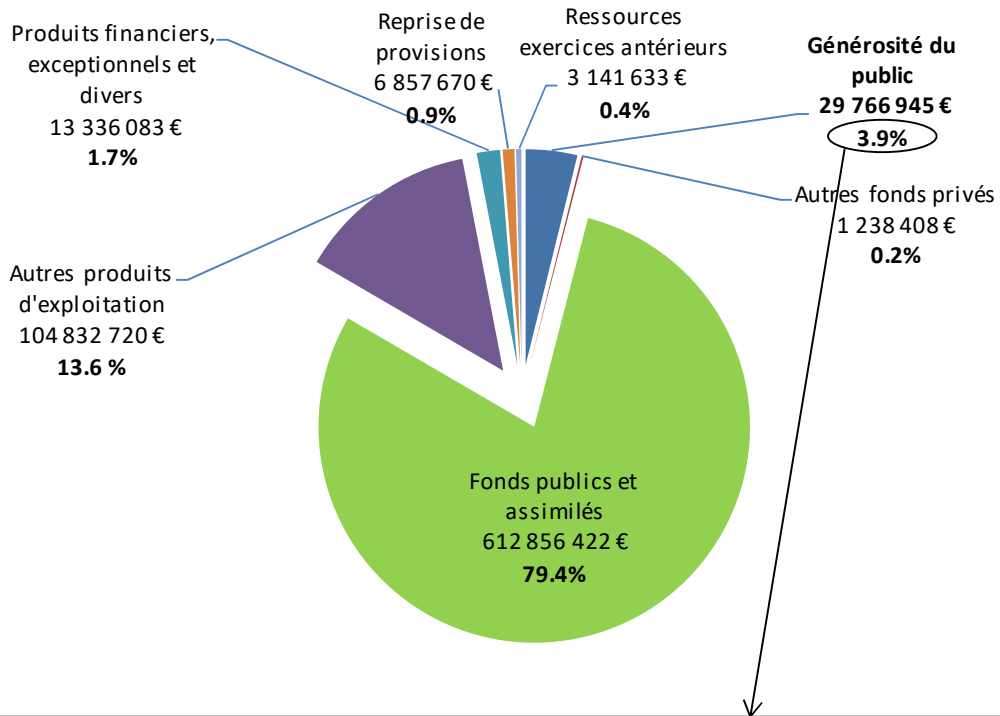
Ces retraitements purement comptables nous sont demandés par la Cour des Comptes, l'IGAS et le Comité de la charte du don en confiance.

Enfin, les charges du compte de résultat (distinguées par nature) sont ventilées comme suit dans les différentes rubriques du compte d'emploi des ressources :

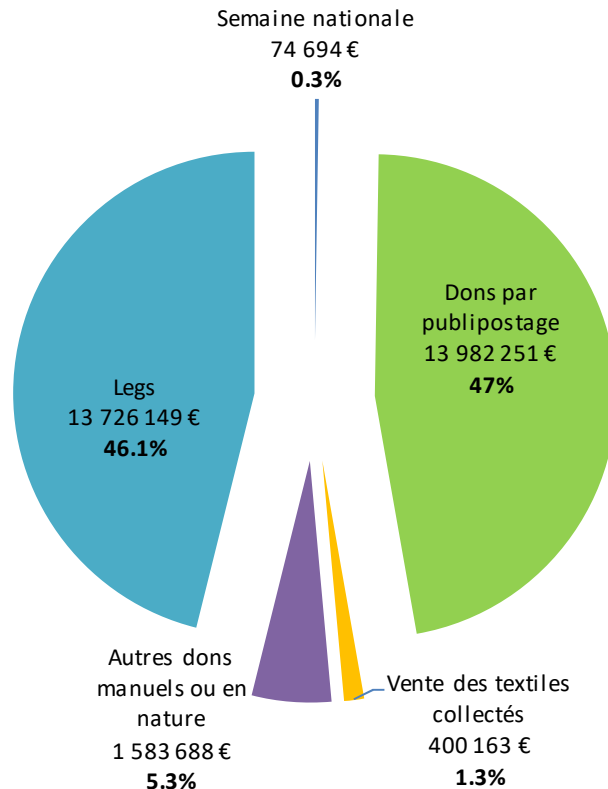
	Achats	Services	Autres services	Impôts	Charges de	Autres charges	Charges	Charges	Dotations	TOTAL 2018
		extérieurs	extérieurs	et taxes	personnel	de gestion	financières	exceptionnelles:	amort/prov.	
- Missions sociales	44 189 617	51 912 690	79 630 088	32 590 518	469 450 441	2 074 458	2 438 104	2 492 526	24 709 956	709 488 397
- Frais de recherche de fonds	120 899	170 774	7 138 702	79 342	1 040 551	11 003	868	12 618	9 838	8 584 595
- Frais de fonctionnement	1 847 199	3 830 281	5 856 048	1 572 745	17 883 278	782 622	428 673	815 063	1 596 444	34 612 354
Total des emplois (total I)	46 157 716	55 913 745	92 624 838	34 242 605	488 374 270	2 868 084	2 867 645	3 320 207	26 316 237	752 685 346
Dotations aux provisions (II)									7 026 278	7 026 278
Engagements à réaliser (III)									4 276 574	4 276 574
Excédent de l'année (IV)										8 041 683
<b>Total des emplois</b>	<b>46 157 716</b>	<b>55 913 745</b>	<b>92 624 838</b>	<b>34 242 605</b>	<b>488 374 270</b>	<b>2 868 084</b>	<b>2 867 645</b>	<b>3 320 207</b>	<b>37 619 089</b>	<b>772 029 880</b>

## ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ANNEE

(hors mises à disposition internes de personnel, hors prestations internes de nos EA et ESAT, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Evasion)

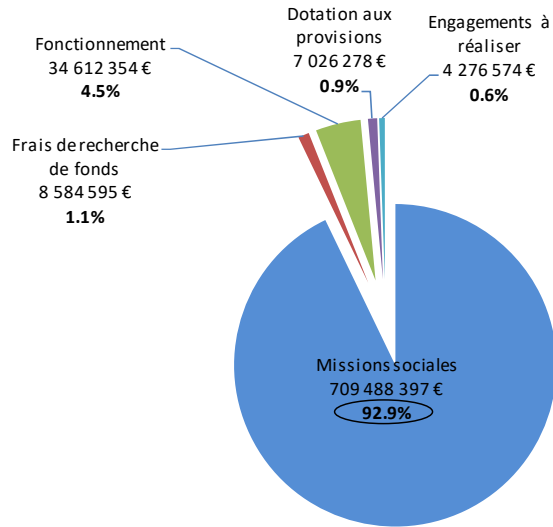


## REPARTITION DES RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

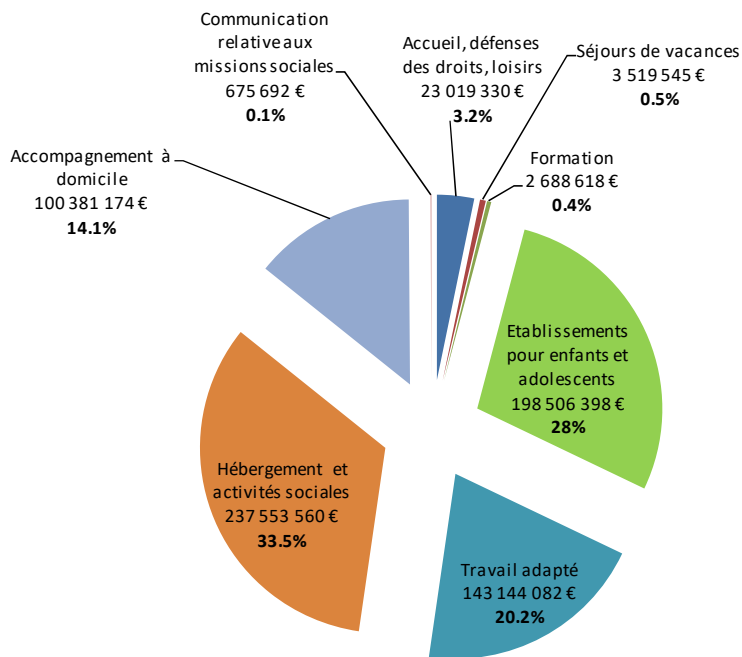


### EMPLOI DES FONDS RECUS

(hors mises à disposition internes de personnel, hors prestations internes de nos EA et ESAT, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Evasion)



### REPARTITION DES MISSIONS SOCIALES



### Emploi des dons et legs en 2018

